

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 3 octobre 2019, à 20h15
Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont

Présidence	Mme	Stéphanie CHOFFLON, Présidente
Vice-Présidence	M.	François HELFER, Vice-Président
Présents-es	pour le Conseil général, 45 membres, dont ceux nommés ci-dessus	
	Mmes/MM. Milan ANDRIC - Philippe AYER - Jacqueline BALMAT - Nicole BARDET - Yann-Ivain BEFFA - Frédéric BERSET - Alain BOSSON - Jacqueline BOURQUI - Ophélie BRODARD - Vincent BRODARD - Simon CODOUREY - Nicolas DAFFLON - Charles DECRIND - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY - Thierry ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON - Christophe GIRARD - Denis GRANDJEAN - Manuel HURNI - Milica IGNJATOVIC-ANDRIC - Bernard JAQUET - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Philippe JORDAN - Thierry JORDAN - Stefanie LOSEY - Olivier MARILLER - Christelle MASUR LUU - Alice MECHKOUR - Bertrand MENETREY - François-Xavier MEUWLY - Nicolas PACCAUD - Vesna PETROVIC - Angela PITTET - Jean-Yves PYTHON - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Nicolas SALAMIN - Jean-Marcel SCHMOUTZ - Patrice SCHMOUTZ - Stefan TRÜMPLER - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR Conseillers généraux	
Excusés	pour le Conseil général	
	Mmes/MM. Roxane ECOFFEY - Christophe SCHMOUTZ - Christine VALLELIAN - Floriane VALLELIAN - Vesna WICHT	
Présents	pour le Conseil communal, 8 membres	
	M.	Dominique BUTTY, Syndic
	M.	Jean-Denis CORNU, Vice-syndic
	MM.	Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - Marc MENOUD - Christian PERRIER - Thierry SCHMID Conseillers communaux
	pour l'Administration communale	
	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
Excusée	pour le Conseil communal, 1 membre	
	Mme	Micheline POULIN, Conseillère communale
Rédacteur	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme	Hélène PITTET, Collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE MADAME STEPHANIE CHOFFLON, PRESIDENTE

*« Monsieur le Vice-Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale,
Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,*

Bonsoir à toutes et à tous.

J'ai l'honneur d'ouvrir cette deuxième séance du Conseil général et je vous salue toutes et tous.

Après un été riche en soleil, chaleur et manifestations, nous voici arrivés aux couleurs automnales.

Depuis la dernière séance, le Bureau a pris acte des démissions de M. Eric BUCHMANN et Mme Corine HELFER. Ils sont remplacés dès cette séance respectivement par M. Bertrand MENETREY et M. Jean-François ROCH.

Merci de bien vouloir vous lever afin que nous puissions faire votre connaissance !

Applaudissements.

Je remercie les démissionnaires pour leur dévouement en faveur de la collectivité, je souhaite à leurs successeurs la bienvenue au sein du Législatif romontois et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leur fonction.

EXCUSÉS

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

- Pour le Conseil général
 - Mme Roxane ECOFFEY.
 - M. Christophe SCHMOUTZ.
 - Mme Christine VALLELIAN.
 - Mme Floriane VALLELIAN.
 - Mme Vesna WICHT.

- Pour le Conseil communal
 - Mme Micheline POULIN.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que 45 Conseillères et Conseillers généraux sont présents pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

INTERVENTION DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

*« Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

Ce soir, notre Commune doit prendre des décisions importantes pour son avenir, pour l'avenir de nos écoles et donc pour l'avenir de notre jeunesse.

Les enjeux sont importants et les débats sont à la hauteur de ces enjeux, c'est-à-dire vifs et passionnés.

Cependant, ces derniers jours, ces débats passionnés ont franchi une limite que j'appelle « dérapage » avec, comme point culminant, la publication, hier à 10h28, d'une diatribe à mon encontre par un citoyen romontois. Celle-ci a comme titre « Dominique BUTTY persiste publiquement dans le mensonge ». Je n'entends pas donner plus d'importance à ces accusations qu'elles ne le méritent, mais je me dois de corriger certains faits à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, seuls légitimes représentants élus des citoyens de Romont.

Dans cette diatribe, il m'était, en résumé, reproché d'avoir refusé de transmettre les documents liés à la résiliation du mandat du Bureau BAUART lié au projet ZELDA, en invoquant une clause de confidentialité. Dans cette diatribe, on peut y lire que « Dominique BUTTY a prétendu que la clause de confidentialité était liée au fait que BAUART tenait nullement à ce qu'on divulgue les raisons ou faiblesses techniques qui ont amené le Conseil communal à abandonner ZELDA. ».

Je réaffirme, devant vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, que les propos que j'ai tenus sont en tous points conformes à la réalité.

La chronologie des faits que j'énonce ci-après le prouvera aisément.

- 1. Au début de l'année 2017, le Conseil communal a décidé d'abandonner le projet ZELDA et, en ma qualité de syndic, mandat m'a été donné d'informer notre mandataire de cette décision.*
- 2. C'est ce que j'ai fait par téléphone du mercredi 21 février 2017 à notre interlocuteur au sein du Bureau BAUART, M. Yorick RINGEISEN. Par e-mail du même jour à 19h54, celui-ci m'a répondu et a pris acte de notre conversation téléphonique en écrivant :*

« Dans l'intervalle, au-delà des aspects strictement financiers, nous tenons à rendre le maître d'ouvrage attentif au soin qu'il se doit de mettre dans toute communication liée à cette décision. Il s'agit en effet d'éviter le risque de rajouter un préjudice moral à

l'encontre de notre Bureau. Nous demandons en particulier que les aspects suivants soient explicités et mentionnés :

- *Le maître d'ouvrage ne remet pas en cause le choix du jury selon le cahier des charges donné lors du concours.*
 - *Le maître d'ouvrage reconnaît le professionnalisme du Bureau BAUART, qui s'est manifesté tant dans son engagement que dans la qualité du travail fourni.*
 - *Le maître d'ouvrage salue le travail d'analyse économique et la recherche d'optimisation du projet fourni par les mandataires [...] ».*
3. *Suite à ce premier échange, la Commune de Romont, par courrier recommandé du 7 mars 2017, a communiqué sa décision en bonne et due forme au Bureau BAUART, en confirmant par écrit qu'« il est évident que le maître de l'ouvrage prêtera une attention toute particulière à la communication dans ce dossier, afin que [le Bureau BAUART] ne subisse aucun préjudice ».*
4. *Par réponse du 27 mars 2017, adressée en courrier recommandé à la Commune de Romont, le Bureau BAUART a pris acte de la résiliation de ce mandat et a confirmé, dans l'avant-dernier paragraphe : « s'agissant de la communication externe, nous vous sommes reconnaissants de vous en tenir aux points mentionnés dans notre courrier électronique du 22 février 2017, comme vous vous y êtes engagés dans votre courrier ».*

Tous ces échanges ont été faits sous forme écrite et prouvent que ce que j'ai dit ne sont pas des mensonges mais sont en tous points conformes à la réalité.

Ce dossier a été traité dans le sens supérieur de l'intérêt public.

En effet, grâce à ce respect, il a ensuite été possible de trouver un accord, dans les mois qui ont suivi, avec le Bureau BAUART pour solder définitivement les relations contractuelles. Le montant versé au Bureau BAUART l'a été pour solde de tout compte et a évité, comme l'attestent nos mandataires spécialisés, un procès long et coûteux, où les prétentions du Bureau BAUART auraient été beaucoup plus élevées.

En résumé, le respect de la confidentialité dans le traitement de la résiliation du mandat BAUART a permis d'économiser de l'argent au contribuable, de préserver la réputation d'une Entreprise privée, ainsi que d'économiser du temps et de l'énergie à l'Exécutif communal, temps nécessaire à l'élaboration du projet d'école.

Cette clarification était absolument nécessaire pour que vous puissiez débattre en toute sérénité.

Cette clarification étant faite, et je remercie notre Présidente pour m'avoir laissé la dire, je vous invite à débattre sereinement des enjeux liés à la construction de la nouvelle école, en débattant du dossier et non pas des personnes par des attaques personnelles, comme j'en ai fait l'objet, qui, d'une part, ne permettent pas un débat constructif et, d'autre part, portent atteinte, non seulement aux personnes, mais surtout aux Institutions que nous représentons.

Je vous remercie de votre attention. »

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, les messages ainsi que tous les documents relatifs aux objets présentés ont été adressés à chaque Conseiller général et Conseillère générale dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

La convocation ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** déclare cette Assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **Mme la Présidente** demande à chacun de bien vouloir lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

Mme la Présidente prie les différents intervenants de bien vouloir remettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle rappelle que des micros ont été distribués et prie les intervenants de les utiliser, pour faciliter la compréhension de leurs interventions. Elle précise également que cette séance est enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 23 mai 2019.
2. Octroi d'un droit de superficie pour la Corporation forestière Glâne-Farzin.
3. Point de la situation concernant le projet de la nouvelle école.
4. Demandes de crédits de :
 - 4.1. CHF 870'000.00 pour régularisation des montants déjà engagés dans l'étude du complexe scolaire « En Bouley » et concours d'architecte avec entreprise totale, selon norme SIA 142.
 - 4.2. CHF 200'000.00 pour la pose d'un revêtement phonoabsorbant sur la Route de la Belle-Croix dans le cadre du programme d'assainissement du bruit routier ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable sur ce même axe.
 - 4.3. CHF 250'000.00 pour la participation communale à l'achat d'un camion-échelle pour les interventions du Service du feu (Centre de Renfort).
 - 4.4. CHF 100'000.00 pour la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL) - Crédit complémentaire.

4.5. CHF 56'000.00 pour le déplacement de conduites et la remise à niveau d'hydrantes - chantier EFSA SA.

5. Election d'un membre à la Commission financière.

6. Présentation du projet de la gare.

7. Divers.

Cet ordre du jour tel que présenté ne suscitant aucune remarque, il est soumis au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CET ORDRE DU JOUR TEL QUE PROPOSE.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2019

La lecture de ce document n'est pas demandée. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **Mme la Présidente** le soumet sans transition au vote.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 44 « OUI » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2019.

Mme la Présidente remercie et félicite toute l'équipe de l'Administration communale pour l'excellente tenue de ces documents.

2. OCTROI D'UN DROIT DE SUPERFICIE POUR LA CORPORATION FORESTIERE GLANE-FARZIN

Mme la Présidente cède la parole à **M. Didier DEMIERRE**, Conseiller communal en charge du dicastère des FORETS, pour la présentation de cet objet.

Mme la présidente remercie M. DEMIERRE pour cette présentation.

La discussion de portée générale n'étant pas utilisée, **Mme la Présidente** passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE/DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'OCTROI D'UN DROIT DE SUPERFICIE A LA CORPORATION FORESTIERE GLANE-FARZIN.

3. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE

Mme la Présidente cède la parole à M. Didier DEMIERRE, Conseiller communal, Directeur du dicastère des BATIMENTS, Chef de projet. Elle profite de l'occasion pour présenter M. Guy DUNAND et M. Daniel DORSAZ, du Bureau IEC, ainsi que Me Nicolas KOLLY, du Bureau d'avocats associés Fribourg SA.

M. DEMIERRE s'exprime en ces termes :

*« Madame La Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,*

Si les actions citoyennes permettent à tout un chacun de donner, partager, vendre, critiquer, défendre ses idées, ses avis, ses envies, il en va différemment de vous les Conseillers généraux, Représentants la population de notre Commune, il en va différemment de nous les Conseillers communaux représentant l'Exécutif de cette même Commune.

Notre devoir à vous et à nous est de plancher sur les dossiers communaux sans laisser transparaitre nos émotions et nos envies personnelles, et de débattre pour le bien-être de nos concitoyens jeunes et moins jeunes.

Durant cette législature, les informations tombent au compte-gouttes. Cette situation est frustrante pour vous et pour nous car, pour l'instant, nous n'avons jamais pu aller plus loin que des oppositions. Je vous parle bien sûr du projet de l'école.

NON, nous n'avons pas fait tout juste, en témoigne le point 4.1 avec la régularisation du compte ZELDA laissé ouvert et la demande de crédit pour reprendre le travail. NON nous n'avons rien à cacher et nous n'avons pas menti ! Nous avons même reçu ce matin l'autorisation du Bureau BAUART SA pour donner toutes les informations nécessaires qui vous manqueraient. Coïncidences ? Bizarre me direz-vous ! Nous on les a reçues hier soir ! Nous sommes là tous élus à se battre contre des démarches citoyennes alors que la priorité est de pouvoir un jour, je l'espère, proposer quelque chose à notre jeunesse et à tout son encadrement.

Je vous propose un dernier flash-back de l'histoire de l'école puis, par la suite, nous ouvrirons les débats, discussions, questions, avec Me KOLLY pour la partie juridique puis avec MM DORSAZ et DUNAND, du Bureau IEC SA, pour la partie technique.

- **C'est courant 2013** qu'un mandat était confié au Bureau RUFFIEUX/CHEHAB pour prestation de BAMO pour le projet de la nouvelle école.
- **Mai 2014** Finalisation du programme et règlement du concours.
- **Juin 2014** Lancement du concours.
- **Octobre 2014** Désignation du 1^{er} prix du concours décerné au Bureau BAUART avec son projet ZELDA.
- **Décembre 2014** Première séance avec le Bureau BAUART et mise place d'une Commission de bâtisse (ComBat) et d'un Comité de pilotage (CoPil).

- **Janvier à juin 2015** *Travail sur le projet et demandes d'améliorations par le CoPil au Bureau BAUART.*
Estimation du coût du projet : 34.6 mios de francs +/- 10 à 15 % et non 25 mios comme entendu encore dernièrement.
- **Juin 2015** *Séance extraordinaire entre le Conseil communal et le Bureau BAUART pour diminution des coûts. Potentiel d'économies sur proposition de BAUART : env. 1.5 mios de francs. Nouveau coût estimé à 32.5 mios de francs. Sachant que pour arriver à ce montant, le programme des locaux a été modifié et que l'AES sorti du programme.*
- **Automne 2015** *Analyse évaluation du projet par le Conseil communal.*
- **Mars 2016** *Décision du Conseil communal d'aller de l'avant avec le projet ZELDA en tenant compte du potentiel d'économies proposé par le Bureau BAUART.*
- **Mai à juin 2016** *Nouveau Conseil communal en place. Prise de connaissance du projet et analyse du programme avec les utilisateurs.*
- **5 juillet 2016** *Lettre adressée par la Commune de Romont au Bureau BAUART lui demandant formellement de revoir 14 points bien précis du projet, 14 points discutés avec les futurs utilisateurs.*
- **16 août 2016** *Séance avec le Bureau Bauart pour analyse de leurs propositions de modifications du projet.*
- **24 août 2016** *Information du Bureau Bauart sur l'estimation des coûts des modifications du projet considérées comme prestations supplémentaires : CHF 40'000.00.*
- **Octobre 2016** *La Commune de Romont demande au Bureau Bauart de ne rien entreprendre à ce stade, le Conseil communal estimant que les prestations supplémentaires de CHF 40'000.00 demandées sont injustifiées.*
- **Décembre 2016** *Le Conseil communal constate que les réponses données par le Bureau Bauart à nos différentes demandes tendant à faire baisser les coûts et à améliorer ce qui pouvait l'être au niveau de la fonctionnalité ne sont pas satisfaisantes.*
- **Décembre 2016** *Le Conseil communal décide d'informer le Bureau BAUART de ce qui suit :*

Le nouveau Conseil communal, qui travaille depuis 6 mois sur ce projet ZELDA, en est arrivé à la conclusion que son coût était beaucoup trop conséquent pour la Commune de Romont

et que ce complexe ne correspond pas à nos besoins, notamment au niveau de sa fonctionnalité.

- **7 mars 2017** *Courrier de la Commune de Romont annonçant au Bureau BAUART l'abandon du projet ZELDA ainsi que l'échange de courrier que vous a lu M. le Syndic en préambule.*
- **27 mars 2017** *Facture finale du Bureau BAUART CHF 360'428.40.00.*
- **20 juillet 2017** *Proposition du Bureau BAUART de ramener la facture initiale à CHF 338'333.20*
- **Octobre 2017** *Suite aux négociations de notre avocat avec l'avocat du Bureau BAUART, une convention est signée avec BAUART et la Commune de Romont s'engage à verser à BAUART, pour solde de tout compte, Le montant de CHF 162'000.00.*
- **Octobre 2017** *Suite à la signature et aux négociations avec le Bureau BAUART, il a été convenu ce qui suit :*

Après avoir effectué le paiement, la Commune peut transmettre les informations nécessaires au Conseil général, respectivement à la presse par voie de conséquence, notamment le montant de l'accord pour solde de tout compte (ce qui a été fait le lors du Conseil général du 13.12.2017).

La Commune ne doit simplement pas critiquer le travail et l'engagement du Bureau BAUART et respecter les droits d'auteurs du projet ZELDA qui demeurent exclusivement auprès de BAUART.

Au surplus, la Commune est en droit d'indiquer qu'elle a dû constater l'échec du projet ZELDA, puisque celui-ci ne convenait pas sur certains points, tant au niveau fonctionnel que financier ! Ce projet ZELDA était un beau projet architectural mais pas du tout adapté à une école devant accueillir des enfants de 4 à 12 ans ! Pour le nouveau projet, on privilégie l'aspect scolaire et sport scolaire avec une halle triple répondant aux besoins des écoles actuellement.

Depuis, le Conseil communal a planché sur une nouvelle étude avec les avantages et désavantages des programmes partiels à la Condémine, En Bouley ainsi qu'une option totale En Bouley qui vous avaient été présentés dès la fin de l'opposition au changement de zone de la parcelle 397 En Bouley en octobre 2018. L'avantage de ce projet En Bouley permettait de valoriser le terrain de la Condémine.

De nombreuses séances sur la mobilité avec les TPF, LE COG, le Centre éducatif et d'autres acteurs sont toujours en cours. Pas plus tard que lundi, une solution a été trouvée par le COG pour le cheminement des élèves. Des synergies se mettent en place avec le COG, le Centre éducatif, par la proximité de la piscine, du conservatoire, la proximité de notre halle avec le Bicubic lors de manifestations, et comme déjà annoncé, l'intégration des futures salles libérées en Ville avec le Centre éducatif, qui occuperait à futur plus 550 m².

J'en ai terminé avec les informations sur l'école et je vous propose d'ouvrir les discussions avec la collaboration de Me KOLLY pour la partie juridique ainsi qu'avec MM. DUNAND et DORSAZ, de la Société IEC SA, pour la partie technique.

Merci. »

Mme la Présidente remercie M. DEMIERRE de sa présentation, et ouvre la discussion.

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL**

« Je suis très surpris par la présentation qui vient d'être faite. Le Groupe PS s'attendait ce soir à une description claire – état de la situation - du projet en obtenant toutes informations utiles permettant de voter le point 4.1. figurant à l'ordre du jour.

Je dois constater malheureusement que ce qui vient d'être dit est simplement une répétition de ce qui a été dit depuis maintenant une année et demie, sans donner aucune information supplémentaire, ce qui pourrait nous permettre de nous positionner par rapport à cette demande de crédit qui viendra plus tard dans la séance. On nous redit que le projet ZELDA ne convient pas d'un point de vue financier et fonctionnel. Les chiffres que j'ai pu noter dans votre message parlent de CHF 40'000.00 – soit des petits montants - et on ne comprend pas exactement quels sont les surcoûts que les modifications du projet ZELDA ont entraînés. J'aimerais avoir des détails clairs à ce sujet.

Le Groupe attendait de la part du Conseil communal, après les nombreuses demandes d'informations faites durant l'été, la présentation d'éléments sur lesquels on puisse travailler dans les groupes. Aujourd'hui, on arrive à ce point no 3 sans avoir absolument aucune idée de ce qui allait être présenté, sans avoir aucun moyen de préparer des discussions dans le groupe, sans avoir aucun moyen de préparer quoi que ce soit pour la séance du Conseil général. Je trouve extrêmement regrettable d'arriver à cette situation et ce n'est pas la façon avec laquelle le Conseil communal devrait gérer ce dossier. Ce que le Groupe aimerait vraiment :

- 1. Lorsqu'on fait ce genre de présentation – point de situation de l'école - , on doit avoir au préalable tous les documents et informations nécessaires à la discussion, et non seulement juste un historique de ce qui a été déjà été dit, de façon à permettre aux Conseillers généraux de se préparer et de travailler.*
- 2. Dorénavant, nous voulons une description détaillée du cahier des charges du projet retenu par le Conseil communal pour la nouvelle école, avec explications claires concernant les changements introduits, pourquoi une salle tripe, pourquoi une augmentation du nombre de classes.*
- 3. Un détail du plan de mobilité prévu qui se veut extrêmement ambitieux, une idée des alternatives envisagées si des solutions ne peuvent être trouvées, et que le Conseil communal fournisse les garanties que ce plan de mobilité sera réalisable dans des coûts raisonnables et qu'il pourra être prêt à temps pour l'école.*

On arrive malheureusement dans une situation assez dommageable pour notre Commune, soit dans une situation où le Conseil communal nous met devant le fait accompli, c'est-à-dire qu'il nous enlève toute possibilité de réfléchir aux décisions qui sont prises et nous

demande ensuite de voter sur un crédit ou autre chose, sans que nous ayons pu avoir une discussion objective et cohérente. C'est un élément qui est déploré depuis le début, et malheureusement, rien ne change.

Le Groupe PS ne peut pas soutenir une telle situation et ne peut pas valider un projet s'il ne bénéficie pas d'informations claires.

J'ai besoin de savoir quels ont été clairement les changements dans le cahier des charges, pourquoi est-ce qu'on demande une halle triple et pourquoi on augmente les salles de classes.

■ **REPONSE DE M. DIDIER DEMIERRE, CONSEILLER COMUNAL**

« Le programme a changé. La loi scolaire a aussi changé. Nous n'avons pas choisi nous-mêmes si on voulait une halle double ou triple. Il n'y a déjà pas assez d'heures de sport et de gymnastique pour nos élèves. Après, vous me direz qu'il y a encore des halles en ville mais si on déplace les élèves, c'est de nouveau un autre problème, notamment de coûts.

Actuellement la procédure qui a été lancée au printemps était la recherche d'un planificateur général, procédure encore en cours et pour laquelle nous attendons une détermination de notre avocat. Enfin le crédit d'étude est bloqué suite à la demande du Service des communes qui nous a demandé de régulariser cette situation au point no 4.1 de l'ordre du jour de ce soir. Pour l'instant nous sommes bloqués à cet endroit-là. »

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL**

« Je souhaite préciser que je ne suis pas en train de discuter du crédit qu'on va voter plus loin. J'aimerais juste avoir une information claire. On me dit que le programme a changé, mais il y a 2 à 3 ans que le programme a été défini pour ZELDA. La loi scolaire a changé et je le comprends. Pour le reste, je trouve assez étonnant. Pour les halles de gym, on était parti sur un projet partiel car une série de classes seront en ville. Donc les halles des Avoines pourront être utilisées. Pourquoi est-ce qu'on a besoin d'une halle triple En Bouley sachant qu'il y en a déjà une sur le même site. Je n'ai toujours pas la réponse à cette question. »

■ **INTERVENTION DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC**

« Je remercie M. SALAMIN pour ses intéressantes questions et ses demandes de renseignements généraux. En fait, il faut bien rappeler que dans le point 4.1, il s'agit bien d'une demande de crédit pour régulariser les montants déjà engagés et financer l'étude supplémentaire qui nous permettra de répondre à l'entier des questions posées. Il ne faut pas penser qu'il s'agit d'un crédit pour une nouvelle école ; c'est un crédit pour une étude et le Conseil général a déjà validé ce crédit. Etant donné qu'on a dû changer de projet, le Service des communes nous impose de revalider le même crédit. Mais, pour toutes les questions posées et qui sont légitimes, ce n'est pas l'objet du vote du point no 4.1. »

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL**

« Je rappelle que je ne discute pas du crédit qui va être discuté au point suivant mais j'ai besoin d'obtenir des réponses à des questions bien légitimes. Le Conseil général attend ces réponses. Vous nous dites que vous allez, avec ce crédit, faire l'étude qu'il faut pour savoir s'il faut des salles supplémentaires et en même temps vous nous dites que vous avez changé de programme. Quelque chose ne joue pas ! »

■ **INTERVENTION DE M. GUY DUNAND, BUREAU IEC**

« Je ne peux pas me prononcer sur le choix du programme mais il y a quand même des choses à préciser. Le programme ZELDA a été élaboré en 2014 et on est en 2019. L'expérience d'aujourd'hui - et ça fait 10 ans que notre Bureau ne fait que des écoles -, souvent on finit l'école et souvent l'année suivante on nous demande déjà d'augmenter les salles de classes. Donc quand vous faites un programme, vous ne pouvez pas vous en tenir aux besoins du jour. Il faut aller un peu plus loin. Aujourd'hui, peut-être qu'une salle de gymnastique double suffirait. On a fait plusieurs variantes : salle de gym double, salle de gym triple. La salle de gym double est juste limite. Vous faites une salle de gym double et dans une année vous voulez la construire, et elle va vous coûter très cher si vous voulez la transformer en une halle triple. Aujourd'hui on doit demander un crédit pour l'étude de la construction de cette école et définir un programme plus précis. Aujourd'hui, on peut toujours diminuer le programme. Le montant estimé correspond à ce que prévoit le programme. Je ne suis évidemment pas apte à définir votre programme. Si vous voulez une halle double, tout est possible. Les coûts seront plus bas mais est-ce que ça correspond ou pas aux besoins. Je ne peux me prononcer. »

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS PACCAUD, CONSEILLER GENERAL**

« C'est étonnant ! Grâce au Forum romontois, vous avez reçu l'autorisation d'exprimer les 18 points. Lorsque nous vous les demandions, nous Conseillers généraux, nous n'avons JAMAIS été soutenus. Je reste très dubitatif. Donc donnez-nous s'il vous plaît ces 18 points qui ont coulé le projet ZELDA. »

■ **INTERVENTION DE M. DIDIER DEMIERRE, CONSEILLER COMMUNAL**

« Pour répondre à M. PACCAUD, je tiens à signaler que ces points ont été adressés par mail à chaque Conseiller général, hier soir sauf erreur. »

■ **INTERVENTION DE NICOLAS PACCAUD, CONSEILLER GENERAL**

« Nous avons ici du public et je pense qu'il serait intéressant que ces points soient dévoilés à tout le monde, ce soir. »

■ **INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE**

« Nous rejoignons le Parti Socialiste et les griefs émis concernant la présentation du point no 3. Nous déplorons le peu d'informations reçues ce soir, ce qui fait que nous aurons de la peine à nous positionner concernant le point no 4.1. Il nous manque des informations pour pouvoir nous positionner en toute connaissance de cause. Nous constatons également un manque de vision globale sur le dossier de l'école primaire de la part de notre Conseil communal. Par rapport aux points, je ne vais pas me prononcer. J'attends que M. DEMIERRE prenne la parole et je propose qu'ensuite nous passions au point no 4.1, les membres de l'Exécutif n'ayant pas d'autres éléments à nous apporter que les éléments qui ont été présentés tout à l'heure. »

■ **INTERVENTION DE M. DIDIER DEMIERRE, CONSEILLER COMMUNAL**

Je vais répondre à M. SALAMIN qui demandait si le programme a été fait ainsi pour la halle triple. Le programme a été transmis par le Responsable d'Etablissement ainsi que par les maîtres de gymnastique. On est parti sur ces bases car déjà aujourd'hui, il manque des heures de gymnastique et de sport.

Concernant la question de M. PACCAUD, je passe la parole à Me KOLLY, qui sera plus précis.

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS KOLLY, AVOCAT**

« Deux informations par rapport au programme.

Pour ce qui concerne l'entrée en vigueur de la loi scolaire qui a modifié les besoins des communes en programme et en salles de classes :

Celle-ci, pour rappel, est entrée en vigueur au 1^{er} août 2015, soit après l'élaboration du programme pour le projet ZELDA.

Par rapport à la demande du Conseil général pour obtenir plus d'informations, je crois que celle-ci est politiquement légitime, mais juridiquement, elle peut porter préjudice à la Commune puisque, dans l'accord avec le Bureau BAUART, comme l'a expliqué M. le Syndic en début de séance, ce Bureau ne voulait pas subir un préjudice avec des critiques négatives sur son projet. Le fait de rendre publics ces éléments, pour autant que ce soit possible - à mon avis ceci est soumis à la loi sur l'information et la protection des données - , mais le fait de rendre publics tous ces éléments pour autant qu'ils ne le soient pas déjà, expose la Commune à une demande de ce Bureau en réparation du dommage potentiel que cela aura pu lui causer. »

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS PACCAUD, CONSEILLER GENERAL**

« Je remercie Me KOLLY. Mais la situation est fort dommageable car on est en train de cacher quelque chose à la population ! »

■ **INTERVENTION DE M. THIERRY ECOFFEY, CONSEILLER GENERAL**

« Je m'adresse à M. le Conseiller communal Christian PERRIER :

Vous qui étiez à l'époque le chef du projet ZELDA, pouvez-vous nous confirmer que le budget limite de CHF 25'000'000.00 évoqué par le Forum Romontois avait bien été prévu ? Et si oui, pourquoi ni la Commission financière ni le Conseil général n'en avaient été prévenus ? »

■ **REPONSE DE M. CHRISTIAN PERRIER, CONSEILLER COMMUNAL**

« Le budget de 25 millions de francs à l'époque était un montant qui était annoncé pour l'étude de faisabilité qui avait été faite par le BAMO, le Bureau RUFFIEUX-CHEHAB. Ce n'était pas du tout le montant pour le crédit d'étude. »

■ **INTERVENTION DE M. VINCENT BRODARD, CONSEILLER GENERAL**

« Effectivement, je suis aussi un peu dubitatif sur la quantité et la qualité des informations reçues ce soir.

C'est indéniable que ces derniers jours, nous avons été alimentés par divers canaux de tout un tas d'informations extraites de toutes sortes de documents ; nous avons été abreuvés de beaucoup d'informations pas faciles à trier, mais ça nous permet au moins d'obtenir des informations, et ça permet de susciter un certain nombre de réflexions et de questions autour du sujet.

J'aimerais commencer par avouer, bien humblement, que depuis un certain nombre d'années, moi-même et peut-être aussi un certain nombre de mes collègues Conseillers généraux, nous n'avons pas nécessairement fait tout notre travail en termes de recherches, de questionnements, d'interrogations, de réflexions à mener.

Je me suis amusé à reprendre les procès-verbaux qui traitent de ce projet depuis 2016. Je me suis rendu compte que chaque fois qu'on parlait de ce projet d'école, c'était dans la rubrique DIVERS, c'était par le biais de déclarations orales et parfois avec la présentation au tableau ici devant et c'est extrêmement difficile de se positionner sur la base de déclarations qu'on entend au moment de la séance, comme l'a déjà dit M. SALAMIN auparavant.

Ce soir figure au point no 3 « la situation concernant le projet de la nouvelle école ». Je crois pouvoir dire qu'on est tous assez déçus par la quantité des informations qu'on vient de recevoir.

Premièrement, j'ai constaté, en lisant le procès-verbal d'une séance du Conseil général de 2017, qu'entre le 16 et le 20 février 2017, ce sont quatre jours qui ont conduit le Conseil communal à décider d'abandonner le projet ZELDA. Un certain nombre de collègues ont posé la question de savoir pour quelle raisons fondamentales ce projet a été abandonné. Je ne crois pas pouvoir dire que nous détenons la réponse à cette question à l'heure actuelle. J'insiste encore une fois afin que le Conseil général puisse obtenir cette réponse et afin qu'il puisse savoir ce qui a bien pu se passer.

Deuxième élément :

A un moment donné, en 2015 si ma mémoire est bonne, M. le Syndic nous avait dit qu'il n'était pas évident d'imaginer le regroupement de toutes ces classes sur un seul site parce que cela allait amener énormément de monde, énormément d'enfants à un même endroit et générer par conséquent des problèmes de sécurité.

Si j'ai bien vu les idées qui tournent autour du projet En Bouley, on a toujours trois sites

- *En Bouley.*
- *La Condémine.*
- *La Ville pour un certain nombre de classes.*

Sommes-nous est en train de dire que nous mettons la première partie de la décision pour pouvoir arriver au terme de l'exercice à un seul site En Bouley ? Et à ce moment-là, qu'advient-il des questionnements qu'il y avait auparavant sur la question de la sécurité des enfants, etc. ?

Et si ce n'est pas le cas, j'ai de la peine à imaginer, du point de vue financier, quelles seraient les potentielles économies à réaliser au niveau du projet. Il y aura toujours trois sites, il y aura toujours des problèmes de logistiques ou d'organisation du travail (pour le Responsable d'Etablissement). Même aujourd'hui avec ce que l'on sait et avec ce que l'on peut imaginer, les intentions du Conseil communal restent très floues et suscitent énormément de questions. »

■ **REPONSE DE M. DIDIER DEMIERRE, CONSEILLER COMMUNAL**

« Pour répondre en petite partie à M. BRODARD, qui parle de trois sites actuellement, il faut savoir qu'il n'y aura plus que deux sites, à savoir En Bouley et la ville, car le site de la Condémine sera voué à l'Accueil extrascolaire. »

■ **QUESTION DE M. YANN-IVAIN BEFFA, CONSEILLER GENERAL**

« J'ai une petite question qui est peut-être naïve de ma part. Avec toute la tension qu'il y a autour de la communication - et cela fait plusieurs séances que nous parlons toujours de ce problème de manque de communication - , pourquoi ne pas mettre en place une commission de discussion avec les autres communes, avec des membres du Conseil général, avec des membres du Conseil communal, avec des experts dans différents domaines autour de l'école, des architectes, etc. ? »

■ **INTERVENTION DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC**

« Si je me retourne et que je regarde un peu tout ce qui se passe avec ce projet d'école... On l'a reçu dans les bras, un peu comme ça... On a dû l'analyser, l'étudier pour arriver à la décision de l'abandonner. Ensuite on a décidé d'étudier la possibilité En Bouley. Pour cela, on a dû demander un changement d'affectation de la zone, ce qui a suscité une opposition qui nous a bloqués pendant une année. Donc si l'on compte une année et demie pour l'étude ZELDA, à laquelle on ajoute une année d'opposition à la zone, on s'étend déjà

sur deux années et demie, pour une législature de trois ans et demie. C'est donc un très long « tunnel ». Et informer durant cette période était très difficile, voire impossible.

Le nombre de sites est évidemment lié à la capacité financière. On n'est pas très riche. Le but est d'arriver une fois En Bouley en version totale. Mais comme nous n'en avons pas les moyens, on va choisir un système qu'on ne peut pas qualifier de modulable, mais plutôt d'extensible.

Pour la création d'une commission, nous avons eu une rencontre avec M. le Préfet et les communes voisines. Nous avons promis d'intégrer les représentants des Communes de Billens-Hennens et Mézières dans la commission, à partir du moment où le projet démarre. Ceci a été protocolé et contresigné. Nous finançons le projet, nous le bâtissons, nous le louons aux deux communes voisines. A partir du moment où le crédit de construction sera attribué, pour tout ce qui est de la mise en place, les communes voisines seront intégrées à la réflexion, tout comme les utilisateurs. »

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS DAFFLON, CONSEILLER GENERAL**

« Effectivement, on se retrouve là comme en 2014, et l'étude doit recommencer. On devra accepter de remettre une fois la main au porte-monnaie. Le PDC veut qu'une école soit construite à Romont pour nos enfants, et ce rapidement.

Pour avancer, nous devons soutenir le Conseil communal. C'est la seule solution. Si le projet ZELDA à la Condémine a été abandonné, c'est bien qu'il présentait des défauts et il serait faux de prétendre le contraire. Alors que faire ? Refuser le crédit d'étude qui nous sera proposé au point suivant ? Cela veut dire que les travaux préparatifs, l'organisation des concours, les recherches de solutions, tout cela s'arrête net. Et après ? D'autres pavillons ?

Romont a besoin d'une école et nous accepterons donc de soutenir le Conseil communal dans cette entreprise. Merci pour votre attention. »

■ **INTERVENTION DE M. VINCENT BRODARD, CONSEILLER GENERAL**

« Si j'ai bien lu les informations auxquelles j'ai eu accès ces derniers jours, pour le projet ZELDA, un certain montant était disponible au titre de subvention de la part du Canton. Si maintenant on se dirige vers un nouveau projet, j'ai entendu dire – et j'ai besoin d'en avoir la confirmation – que le plafond des subventions destinées à ZELDA ne pourrait de toute façon pas être franchi, c'est-à-dire que même si la facture d'un nouveau projet est largement plus élevée que celle pour le projet ZELDA, les subventions seraient plafonnées. Est-ce vrai ? »

■ **REPONSE DE ME NICOLAS KOLLY, AVOCAT**

« Par rapport aux subventions, il faut savoir qu'il y a une loi cantonale relative aux subventions pour les constructions d'écoles primaires, enfantines et cycles d'orientation et un règlement d'exécution.

Je ne vois pas sur la base de quel article ni sur la base de quelle disposition le Canton pourrait limiter les subventions par rapport à celles projetées pour le projet ZELDA. C'est clair que les subventions sont impossibles à déterminer aujourd'hui car elles dépendront de l'école qui sera construite et du crédit d'investissement qui sera voté, qui lui déterminera dans un second temps le programme qui lui-même permettra de définir les subventions. Donc c'est impossible de savoir aujourd'hui quel sera le montant de la subvention allouée pour ce projet.

Par rapport à la mise en place d'une commission, je pense que c'est une très bonne idée. Par ce biais-là, le Conseil général pourrait lui-même avoir ainsi accès à toutes les informations en allant directement à la source. Ce qui bloque aujourd'hui – et on l'entend bien -, c'est par rapport au passé et au projet ZELDA. Le Conseil général a légitimement besoin d'informations. Cela ne doit toutefois pas empêcher le projet d'évoluer. Et il n'y a que le vote sur un crédit d'étude qui permettra d'aller de l'avant avec ce projet d'école. »

■ **INTERVENTION DE M. PHILIPPE JORDAN, CONSEILLER GENERAL**

« Je suis un peu surpris par la tournure des événements et en particulier par le fait qu'on argumente tout à coup sur des aspects financiers. On nous dit qu'on ne peut pas faire la version totale En Bouley car la Commune n'est pas riche. Et en parallèle, on met à la poubelle un projet qui coûtait 32.5 millions pour aller vers un projet s'élevant à plus de 40 millions !

Je m'adresse au Conseil communal pour connaître le montant qu'il envisage pour le crédit de construction qui sera voté dans une année. Ceci m'intéresse beaucoup car si on nous confirme que ce montant se situera au-delà des 40 millions, alors je ne comprends plus rien ! Et on a mis à la poubelle un projet à 32.5 millions car considéré comme trop cher !

Et maintenant on arrive avec un projet qui va coûter 10 millions de plus ! Ce soir, on nous demande de voter un crédit. Je sais déjà que le crédit de construction qui sera présenté dans une année, je le refuserai. Donc je ne peux pas non plus voter ce soir une demande de crédit d'étude de CHF 870'000.00, argent qui sera à nouveau mis à la poubelle puisque dans une année, la probabilité que le Conseil général refuse le crédit de construction est très élevée.

C'est le moment pour le Conseil communal de réagir, d'arrêter de faire preuve d'arrogance et d'arrêter de nous mener en bateau en nous donnant des informations fausses !

Nous attendons un chiffre par rapport au projet En Bouley, s'il vous plaît. »

■ **INTERVENTION DE M. DIDIER DEMIERRE, CONSEILLER COMMUNAL**

« Je vais passer la parole à M. DUNAND, du Bureau IEC, par rapport à tous ces chiffres qu'on entend et qui font peur. On a entendu parler tout à l'heure d'un montant de plus de 40 millions pour le projet En Bouley. Actuellement, nous sommes sur un projet partiel car la Commune n'a pas la capacité financière d'investir 50 millions pour réaliser une variante totale au même endroit. »

■ INTERVENTION DE M. GUY DUNAND, BUREAU IEC

« Je réitère ce que j'ai dit tout à l'heure. Une estimation va évoluer avec un programme. C'est bien le programme qui change le prix. Nous avons fait une estimation à 39.8 millions de francs sur base, il faut le rappeler, d'une étude de faisabilité. Ceci ne veut pas dire que c'est ce qui sera construit. C'est une étude volumétrique de surface qui permet de savoir si le programme entre ou non sur le terrain. On constate qu'aujourd'hui, le terrain est assez grand pour accueillir ce programme.

Dans l'étude de faisabilité qui a été réalisée, 4 variantes ont été proposées, avec 1 bâtiment, 2 bâtiments, 3 bâtiments, 4 bâtiments, à savoir que plus on réalise de bâtiments et plus le coût sera élevé.

Vous dire aujourd'hui le montant du crédit de construction n'est pas possible. Le seul moment où on le saura, c'est lorsque nous disposerons d'une offre. Les 39 millions, c'est n'est pas le crédit de construction mais ce sera le coût global, y compris les études et le crédit que vous allez peut-être voter ce soir. Le crédit de construction dépendra du marché, des offres. Ce sera peut-être 32, 33 ou 35 millions. Je ne le sais pas.

Aujourd'hui, dans toutes nos estimations, nous n'avons jamais dépassé le montant annoncé. Nous avons connu des situations difficiles, je l'avoue. C'est le domaine de la construction et ce n'est jamais facile. Aujourd'hui, on rentre des offres entre 10 et 15 % en-dessous des estimations. Lorsque vous avez une offre où le plus bas est à 29 millions et le plus haut à 33 millions, je ne peux pas deviner les efforts que les entreprises vont faire et les risques qu'elles vont prendre.

Donc aujourd'hui, vous communiquer le montant du crédit de construction, ce serait vous mentir car ce n'est pas possible en l'état du projet, qui n'est pas assez évolué. A la phase suivante, si elle se fait, nous disposerons d'un avant-projet et le prix sera réajusté. A ce moment-là, on pourra vous dire qu'on se situe à 36 ou 37 millions, je ne sais pas. On ne peut pas être plus précis aujourd'hui. »

■ INTERVENTION DE M. PHILIPPE JORDAN, CONSEILLER GENERAL

« Je remercie M. DUNAND de ses explications. On a entendu un chiffre de 39.8 millions. J'aimerais savoir si ce montant inclut toutes les infrastructures destinées à la mobilité, c'est-à-dire en particulier les quais de chargements, les infrastructures pour les bus, etc., car nous avons appris récemment que cela représenterait un challenge incroyable pour les TPF d'amener tous les élèves à cet endroit, y compris ceux du COG, ceux du primaire, du Centre éducatif, etc. Est-ce que ce montant inclut toutes les infrastructures prévues pour la mobilité ? »

■ INTERVENTION DE M. GUY DUNAN, BUREAU IEC

« L'étude de mobilité ne se limite pas au périmètre de l'école mais concerne une étendue bien plus large. C'est évident que nous n'avons pas intégré des frais pour les infrastructures de mobilité réalisées sur d'autres rues que celle qui concerne l'école.

Un montant de réserve existe sur cette étude, prévu aussi pour ça. Aujourd'hui, tant que le rapport de mobilité n'est pas sorti, on ne peut pas être plus précis. Une réserve existe pour ceci. C'est le jour où le rapport sera sorti qu'on pourra vous donner un prix encore plus précis. Mais nous sommes obligés de faire les choses en fonction de l'évolution des phases. On a aussi participé aux séances de discussions concernant la mobilité. Certains coûts y relatifs sont intégrés, mais bien entendu pas tous les coûts pour toutes les infrastructures à mettre en place sur tout le territoire. Mais pour la partie qui concerne le périmètre de l'école proprement dit, oui les frais seront intégrés.»

■ **INTERVENTION DE M. PHILIPPE JORDAN, CONSEILLER GENERAL**

« Je prends note du fait que ça n'inclut qu'une toute petite partie des montants et, qu'en conséquence, on ne parle plus de 39.8 millions mais de plus de 40 millions. Merci. »

■ **INTERVENTION DE M. GUY DUNAND, BUREAU IEC**

« Par rapport aux estimations faites aujourd'hui, il faut savoir qu'on pratique les mêmes prix qu'en 2005. Ceci pour vous dire qu'actuellement, le marché est à plat, voire descendant. Nous disposons de prix référentiels basés sur des projets réalisés.»

■ **INTERVENTION DE M. DIDIER DEMIERRE, CONSEILLER COMMUNAL**

« Par rapport à la question de M. JORDAN concernant la mobilité du plateau d'Arruffens, d'autres acteurs sont impliqués, comme les TPF, l'Association des communes glânoises via le COG, la Commune de Romont bien entendu. Pour l'instant nous sommes à la phase d'étude et nous ne disposons pas de chiffre. »

■ **INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE**

« Je constate ce soir qu'il y a énormément de questions qui émanent des différents groupes politiques représentés au Conseil général. Je remarque aussi que des éléments de réponses sont apportés de part et d'autre. Je remercie le Conseil communal pour les réponses qu'il a bien voulu donner jusqu'à maintenant.»

Je remercie aussi M. DUNAND et Me KOLLY pour leurs réponses. C'est ce qui fait avancer. Je remarque, de manière globale, un manque de communication et un manque de transparence. Et c'est une situation fort regrettable, surtout que les éléments pour y remédier sont présents, du moins à la base.»

La demande de création d'une commission spéciale temporaire selon l'article 36 alinéa 2 de la loi sur les communes avait déjà été faite au mois d'août ; c'était une lettre signée par tous les chefs de groupe. Nous demandons au Bureau de mettre au vote ce soir la constitution d'une telle commission. Je pense que, ce soir, il faut vraiment décider de la création ou non de cette commission. A mon avis, cela faciliterait énormément le travail du Conseil général et de chaque Conseiller général de manière individuelle.»

Je connais de nombreux Conseillers qui se sont rendus, ces dernières semaines, chez M. DECRIND, chez M. DEMIERRE et chez d'autres personnes qui pouvaient répondre à des questions. Les heures de préparation pour cette séance ont ainsi été démultipliées. Si une commission était en place, ces informations pourraient arriver de manière privilégiée dans les différents groupes. Cette commission faciliterait les discussions dans les groupes et éviterait les discussions à n'en plus finir lors des séances du Conseil général.

Nous pourrions vraiment venir avec des remarques et des questions précises. Je crois que cette école primaire, nous la voulons toutes et tous. Ce sont nos enfants ou nos petits-enfants qui sont pris en otage par une situation qui semble pour le moment inextricable. La constitution d'une commission, où vraiment on prendrait en considération et où on pourrait obtenir des informations par un biais privilégié, serait vraiment un moyen idéal pour remédier à la situation à laquelle nous sommes confrontés ce soir. »

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL**

« J'appuie totalement ce que vient de dire Mme LOSEY. La demande de création de cette commission avait été faite au mois d'août et je pense qu'il est urgent de remettre cette question à l'ordre du jour et d'avancer sur ce point.

On nous a parlé de l'étude de faisabilité et de ces 39 millions. J'aurais aimé savoir quel était le montant qui avait été prévu pour l'étude de faisabilités du projet ZELDA. Cela pourrait nous donner une comparaison assez juste entre ce qu'on pourrait s'attendre à avoir à la fin et ce qu'on a maintenant.

Ma deuxième question concerne le plan de mobilité. Le Conseil communal nous a présenté le projet En Bouley avec un point important qu'est ce plan de mobilité général qui allait pouvoir se mettre en place sur Arruffens. Il semble que ce plan de mobilité sera extrêmement compliqué à mettre en place, selon les discussions de lundi soir avec le Directeur du COG qui, pour l'instant, met en doute la possibilité de concrétiser un plan de mobilité.

On nous vend chaque fois cette nouvelle école grâce à ce plan de mobilité. Or je constate que nous ne sommes absolument pas prêts et que nous n'avons encore pas la moindre idée de la manière avec laquelle mettre en place ce plan de mobilité. Ceci est très gênant. J'aimerais que le Conseil communal s'engage sur ce point et puisse nous assurer que, lors de la finition de l'école, si cela arrive, le plan de mobilité sera effectivement en place. »

■ **INTERVENTION DE M. GUY DUNAND, BUREAU IEC**

« Je peux répondre à une partie de la question. Par rapport à l'étude de faisabilité ZELDA et En Bouley, pour ZELDA je ne peux pas absolument rien dire car nous n'étions pas dans le projet. Tout ce que je peux dire (et je ne connais pas la manière dont a été faite l'estimation de ZELDA) car il y a des Bureaux qui le font au m³ ou selon d'autres méthodes.

Notre Bureau travaille avec un système de paramétrage, en mesurant sur plan des quantités et autres. Donc on ne peut pas comparer ce projet En Bouley avec ZELDA. On n'y a pas participé et on ne connaît pas les méthodes utilisées.

Par rapport à la mobilité, il est vrai que le sujet est à l'étude. C'est compliqué mais jusqu'à aujourd'hui, je n'ai encore jamais vu de projets faciles. On a beau avoir un gros ou un petit projet, les études sont faites pour ça et ça demande beaucoup de discussions, avec beaucoup d'intervenants et il faut essayer de donner des réponses positives à tout le monde. Il y a un moment où il faut prendre des décisions et c'est vrai que la mobilité est, de manière générale, un vrai casse-tête. Ce n'est pas facile mais les choses sont en cours. C'est plutôt le Conseil communal qui devrait pouvoir en dire plus. »

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL**

« Je comprends bien que vous n'avez pas la réponse mais je l'attendais plutôt de la part du Conseil communal. Par rapport à ce plan de mobilité, je comprends aussi que c'est compliqué. Moi, en tant que politicien, j'aimerais qu'on m'assure qu'à la fin du projet, on ne viendra pas nous dire que le plan de mobilité n'a pu être réalisé, mais qu'on va quand même construire l'école En Bouley, et que le reste viendra ... dans 10 ans !

On voit - et je suis bien placé en matière des transports scolaires - , car je suis intervenu plusieurs fois ces dernières années par rapport à cet objet, que le sujet n'est pas très important pour le Conseil communal actuellement. Et cela m'inquiète énormément. C'est la raison pour laquelle j'aimerais obtenir l'assurance de la part du Conseil communal que ce plan de mobilité sera effectif dès que l'école sera construite. »

■ **REPONSE DE M. MARC MENOUD, CONSEILLER COMMUNAL**

Je vous rappelle qu'il existe trois types de mobilité sur le secteur En Bouley :

- **La mobilité douce** avec une école de 5'000 m² sur une parcelle de 30'000 m² et sur un campus de 70'000 m². En termes de mobilité douce, pour les cheminements, ce sera idéal. Avec le site de la Condémine, on ne retrouve pas ces conditions-là, puisqu'il s'agit de trois routes qui bordent une parcelle de 10'000 m².
- **Pour la mobilité individuelle**, les voitures (dépose-minute) seront le plus à l'écart possible des écoles. Cette situation sera possible sur le campus En Bouley de 70'000 m² qui sera exempt de véhicules, avec un parking en périphérie.
- **En termes de transports publics**, nous avons des possibilités. C'est effectivement un challenge d'amener 1'000 élèves au COG et 4/500 élèves au niveau primaire. Mais on y réfléchit et des solutions existent. Il faudra bien un jour valider le site définitivement. Aujourd'hui, une étude a démarré. On pourrait aller jusqu'au bout de cette étude mais on reste prudent quant à la finalité, s'agissant de savoir si le site En Bouley est confirmé ou non. »

■ **INTERVENTION DE M. ACHILLE DEILLON, CONSEILLER GENERAL**

« Je vous remercie pour cette séance où nous pouvons enfin nous exprimer sur le sujet de l'école. On a obtenu quelques réponses et il y en a une qui me surprend un petit peu concernant la définition du cahier des charges lorsqu'on parle de halle double ou halle triple, le nombre de salles de classes, etc.

Lorsqu'on débute une telle étude pour la planification scolaire, on doit commencer par définir le besoin. On part du principe de débiter sur la base de la situation existante, le nombre d'enfants, on fait des projections démographiques, on examine le plan d'aménagement, le plan de quartier, on fait des pondérations. De cette manière, on arrive à cerner le besoin à futur, ce qui permet de comparer aussi les différents sites pour avoir une base précise de données.

Ce n'est pas une question de m³ au départ mais le cahier des charges doit correspondre à un besoin avec une projection à 20 ans avec éventuellement des possibilités d'agrandissements. C'est relativement facile de savoir ce qui est subventionné puisqu'on tient compte des besoins, des salles de classes existantes, de ce qui a été subventionné jusqu'à aujourd'hui. Si nécessaire, on contacte la DAEC qui peut donner facilement les réponses. Aujourd'hui, il y a encore un flou assez important dans la définition de vers quoi on doit aller. »

■ **INTERVENTION DE M. PHILIPPE JORDAN, CONSEILLER GENERAL**

« Par rapport à ce qu'a affirmé M. MENOUD tout à l'heure à propos de la mobilité, plus précisément des bus dans la région du Bicubic, je sais de source sûre qu'il est actuellement impossible d'envisager la dépose d'autant d'élèves par rapport à la zone actuelle, et donc entre autres les 15 ou 18 bus qui seront nécessaires pour amener tous les élèves sur le site. En gros, d'après ce qu'on m'a dit, il faudrait des quais de chargement qui aillent globalement du Bicubic jusqu'à la Belle-Croix. Alors je vous laisse imaginer les conséquences ! »

■ **REPONSE DE M. MARC MENOUD, CONSEILLER COMMUNAL**

« La mesure a été bien exagérée. Ceci donne l'enjeu de la réflexion. On ne pourra pas présenter ce soir le plan de mobilité dans ses détails mais, en termes de transports publics, des solutions existent. On est suffisamment avancé aujourd'hui pour dire que 1'500 élèves à futur dans le secteur, c'est possible. »

■ **INTERVENTION DE M. PHILIPPE JORDAN, CONSEILLER GENERAL**

« Je signale en passant que c'est ce que conteste absolument les TPF. Donc une telle affirmation est un mensonge de la part du Conseil communal. »

■ **INTERVENTION DE MME JACQUELINE BOURQUI, CONSEILLERE GENERALE**

« La construction d'une école est un événement heureux pour une collectivité. Mais c'est aussi un sacrifice, un sacrifice financier, 32 millions ou 40 millions. Ça mérite un enthousiasme au départ et on sent très nettement que cet enthousiasme n'est pas là, ni pour le lieu, ni pour le projet, ni pour les relations qui ont été établies car malheureusement, il a été nécessaire de recourir à une médiation pour que des rencontres puissent avoir lieu entre les communes utilisatrices à futur et la Commune de Romont.

Ce qui me frappe aussi c'est qu'on est déjà parti dans l'idée d'une entreprise totale et avec ce mode de faire, la marge de liberté et de manœuvre pour accompagner ce projet sera très étroite. Ce sera plutôt une lutte constante contre les plus-values. M. Dunand disait tout à l'heure que la construction avait plutôt tendance à baisser. Marché public aidant certes, mais à des conditions qui nécessitent un cahier des charges extrêmement précis et sévère pour éviter ce genre de situations.

Tous ces bémols additionnés les uns avec les autres me font dire qu'une commission serait nécessaire, une commission spéciale à mettre en place pour reprendre ce projet et le ramener au Conseil général avec tous les éléments qu'on souhaite entendre et être assuré pour en décider avec gaîté. »

■ **INTERVENTION DE ME NICOLAS KOLLY, AVOCAT**

« Je souhaiterais apporter une précision à M. SALAMIN, par rapport à sa crainte que le plan de mobilité ne soit pas réalisé ou pas réalisé de manière satisfaisante au moment de la construction de l'école.

La DAEC a dû approuver le changement d'affectation de la zone concernée par décision du 18 juillet 2018. Dans sa décision d'approbation, elle demande qu'une étude de mobilité soit réalisée dans le cadre de la procédure des permis de construire pour toute nouvelle construction qui s'implantera dans le secteur. Par décision séparée de ce jour, la DAEC conditionne l'approbation du changement d'affectation de l'article 397 en zone d'intérêt général 2 à la zone d'intérêt général 1 à la réalisation d'une étude de mobilité qui devra être jointe à la demande de permis de construire du premier projet de construction situé sur cette parcelle.

Autrement dit, il y a d'ores et déjà une obligation pour l'Exécutif communal de produire un plan de mobilité qui réponde aux exigences légales et cela conditionnera l'octroi d'un éventuel permis de construire. »

■ **INTERVENTION DE M. CHRISTOPHE GIRARD, CONSEILLER GENERAL**

« Hormis le choix du site et des différents aspects discutés ce soir, l'aspect financier est un élément primordial. L'estimation se situe à 39.8 millions. Oui on pourrait être plus bas. Aujourd'hui, je demande à la Commune si elle a la capacité financière d'assumer ce coût ? »

■ **REPONSE DE M. JEAN-DENIS CORNU, CONSEILLER COMMUNAL, DIRECTEUR DES FINANCES**

« En réponse à la question de M. GIRARD, je peux apporter les précisions suivantes :

Que ce soit pour le projet ZELDA ou pour le projet En Bouley, la demande de crédit devrait être assortie d'un financement. Ce sont 10 points supplémentaires à l'impôt. Si on prend 35 millions à 4 %, on obtient 1.4 million à sortir chaque année pour payer les frais financiers et les amortissements.

Aujourd'hui, la situation financière pose souci mais ce n'était pas le cas lorsqu'on a discuté du projet ZELDA puisqu'elle était toute autre. Aujourd'hui on a des coûts de fonctionnement de la région liés à différents objets comme les homes, la piscine et la nouvelle politique de taxation des sociétés morales où on arrive maintenant pratiquement à une réduction de 2 millions de notre financement. Donc se posera la question, pour une nouvelle école, de voter une augmentation d'impôt. C'est pratiquement sûr.

On attend aussi de nouveaux contribuables et si on avait un milliardaire qui venait s'installer à Romont, ça changerait la donne. Je rappelle aussi que la Société NESPRESSO ne paiera pas d'impôt jusqu'en 2026 mais qui peut dire combien cette société va payer d'impôt ici là à Romont. La population romontoise, depuis une année, est stable voire diminue. Nous ne sommes pas en courbe ascendante. On a l'espoir de voir arriver de nouveaux habitants dans le quartier du Pré des Comtes mais pour l'instant, ce n'est pas le cas. Donc aujourd'hui, en connaissant la situation financière, je peux dire qu'une demande de crédit pour une nouvelle école devra être assortie d'une demande de hausse d'impôt. »

■ **INTERVENTION DE M. CHRISTOPHE GIRARD, CONSEILLER GENERAL**

« Merci M. CORNU. Je constate donc qu'aujourd'hui, la capacité financière n'est pas assurée. »

■ **INTERVENTION DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC**

« On constate qu'il y a une attente, on constate que les gens demandent des études, une étude de mobilité, la création d'une commission spéciale.

C'est très volontiers mais pour ça, on a besoin de moyens financiers et si vous n'acceptez pas le crédit demandé au point 4.1, nous ne disposerons d'aucune capacité de payer quoi que ce soit à qui que ce soit. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** passe au point suivant.

4. DEMANDES DE CREDITS

4.1. DE CHF 870'000.00 POUR LA REGULARISATION DES MONTANTS DÉJÀ ENGAGÉS DANS L'ÉTUDE DU COMPLEXE SCOLAIRE EN BOULEY ET CONCOURS D'ARCHITECTURE EN ENTREPRISE TOTALE SELON NORME SIA 142

Mme la Présidente cède la parole à **M. Didier DEMIERRE**, Conseiller communal en charge du dicastère des bâtiments, Chef de projet, à qui il appartient de présenter cette demande de crédit.

Mme la Présidente remercie M. DEMIERRE pour sa présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Mme la Présidente cède la parole à **Mme Murielle JAQUIER**, Conseillère générale, Vice-Présidente de la Commission financière.

« Lors de sa séance du 10 septembre dernier, la Commission financière a étudié cette demande de crédit avec attention. Lors de la rencontre du 17 septembre avec le Conseil communal, ce dernier a répondu aux différentes questions posées. »

Pour rappel, la demande s'articule autour de deux postes (sans la réserve) :

- CHF 689'280.00 TTC pour le concours d'architecture avec entreprise totale.
- CHF 167'479.85 pour régulariser les montants déjà engagés dans l'étude du complexe scolaire En Bouley.

Nous avons pris note que la procédure de répartition des prix sera clairement indiquée dans le cahier des charges et respectera la norme SIA 142. Au moment de la réunion avec le Conseil communal, cette répartition détaillée n'était pas encore faite ; seul un budget total a été estimé. La répartition des prix et indemnités sera discutée et validée par le maître d'ouvrage avant toute parution. Le total indiqué n'est pas un montant fixe. Il a été estimé en fonction du nombre d'entreprises aptes à répondre à un tel cahier des charges.

Sur le plan financier, l'entreprise totale pourrait présenter un certain risque ; c'est pourquoi nous soulignons l'importance d'établir un cahier des charges des plus précis et complet.

Du point de vue financier, notre Commission préavise favorablement cette demande de crédit, sous réserve de l'autorisation de la DAEC, et elle recommande au Conseil général d'en faire de même.

Sans l'autorisation de la DAEC, cette demande de crédit devient caduque. Le Conseil communal devra alors présenter une nouvelle demande de crédit lors de la prochaine séance du Conseil général pour le poste 2 de ce message. »

Mme la Présidente remercie Mme JAQUIER pour le rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ INTERVENTION DE M. NICOLAS PACCAUD, CONSEILLER GENERAL

« Le Groupe HN s'est retrouvé le 23 septembre dernier pour analyser cette demande. Ce jour-là, nous n'imaginions pas que le sujet de l'école primaire prendrait autant d'ampleur. »

Le message débute par, je site, 'Suite à la décision politique du Conseil communal d'abandonner le projet ZELDA... ». Il est à noter que cette décision, qui n'a jamais reçu l'aval du Conseil général, a fait l'objet de nombreuses demandes d'explications restées sans réponse selon une clause de confidentialité. Il est donc peu élégant d'évoquer, dans la Liberté du 2 octobre, le fait qu'aucun Conseiller général ne s'est jamais exprimé pour dire

STOP, alors que nous n'avons jamais été pris en considération, mais juste informés par la présentation du 4 octobre 2018 !

La régularisation du poste d'investissement ZELDA en un nouveau poste d'investissement est acceptable, bien que l'acquisition et l'aménagement du ou des pavillons à la Condémine ne correspondent en rien au projet En Bouley !

Nous apprenons également par la Liberté de mardi dernier, que si nous acceptons cette demande d'investissement, la démarche de la SIA serait sans objet. Sachez, Messieurs les Conseillers communaux, que nous ne sommes pas là pour régler vos démêlés avec la justice !

De plus, si nous donnons notre aval à ce message, nous nous engageons également à accepter le crédit de construction proposé, selon le planning intentionnel, au mois d'octobre 2020. Comme ce message ne comporte aucune fourchette de prix quant à sa réalisation, il est inconscient de se positionner maintenant et de devoir refuser le crédit de construction dans une année et de perdre ainsi CHF 640'000.00 de plus ! Nous avons appris ce soir que le montant global de plus de 39 millions de francs n'est pas supportable par la Commune actuellement.

Enfin, la solution de concours d'architecture avec entreprise totale nous paraît extrêmement risquée. En effet, en déléguant la responsabilité à une entreprise tierce, les coûts de modifications seront très onéreux. On notera en passant que le but du Conseil communal est de gagner du temps et que 8 ans se sont déjà écoulés depuis les premières réflexions ! Cela nous fait donc sourire !

Ajoutons à cela qu'il est extrêmement cavalier de nous faire voter un crédit une petite vingtaine de minutes après une présentation que l'on croyait détaillée du projet qu'il concerne. Il aurait été plus opportun d'intégrer une présentation dans le message.

Et pour terminer, comme, lors de la séance de la Commission d'aménagement du 24 septembre, le sujet de l'école primaire n'a pas été abordé, nous nous tenons à ce qui a été évoqué lors de la précédente séance du Conseil général.

Ce soir, nous, Conseillers généraux, avons la responsabilité et l'opportunité unique de décider de l'avenir de la formation scolaire de nos enfants. Ne nous soustrayons pas à nos responsabilités et choisissons la voie de la raison.

Au vu des éléments précédents, nous ne pouvons pas accepter cette demande de crédit ! Toutefois nous ne voulons pas la refuser car les écoliers de Romont, Billens-Hennens et Mézières sont en manque de locaux et ont besoin de nouvelles infrastructures. Donc nous demandons le renvoi de cet objet et demandons également que le Conseil général vote ceci à bulletin secret.

Ainsi, cher(e)s Conseillère et Conseillers communaux, vous avez élégamment l'opportunité de réviser votre copie.

Afin que nous puissions prochainement nous positionner sur ce sujet, nous vous prions d'apporter les éléments suivants :

- 1. Séparation de la demande « régularisation de CHF 167'479.85 » du concours d'architecte.*

2. *Création d'une « Commission Ecole » incluant un représentant de chaque groupe politique romontois ainsi que d'un représentant des communes de Billens-Hennens et Mézières, ceci pour améliorer la communication entre les différents acteurs politiques.*
3. *Une fourchette financière réaliste et supportable par la Commune pour la réalisation partielle du projet d'école primaire, avec une variante globale.*
4. *La réévaluation des opportunités Condémine & En Bouley.*
5. *Le règlement des problèmes de transparence interne au Conseil communal et avec le Conseil général. »*

■ **INTERVENTION DE M. THIERRY JORDAN, CONSEILLER GENERAL**

« Réuni lors de sa séance du 23 septembre dernier, le Groupe PLR a longuement débattu de la demande de crédit de CHF 870'000.00 présentée au point 4.1 de l'ordre du jour de ce soir. S'il est de bon augure que le projet d'école avance, un certain nombre de points nous ont interpellés.

1. *Si le Conseil Communal a régulièrement communiqué qu'il privilégiait le site En Bouley pour la nouvelle école, les avantages et inconvénients des deux sites n'ont que peu été évoqués, de même que la gestion de la mobilité dans cette zone à la circulation déjà complexe. Une école est un élément central de la vie, de l'aménagement et de la mobilité dans une ville ou dans un quartier. L'acceptation de cette demande de crédit validera de facto le choix du site En Bouley et a donc une importance particulière.*
2. *Le projet ZELDA prévoyait 13 classes primaires, 4 classes ACT/ACM et une halle de sport double. Le nouveau message transmis parle de 18 classes primaires, 5 classes ACT/ACM et une halle triple.*
3. *Peu d'informations sont données sur le cahier des charges, tant concernant le choix des matériaux, que les normes écologiques, pas plus que sur l'aspect financier du projet, et tout ceci alors qu'en entreprise totale, la marge de manœuvre est très réduite après attribution du mandat. Cette manière de faire générera des surcoûts importants alors que l'avenir financier de la Commune ne s'annonce pas rose avec l'augmentation importante des charges liées du District, du Canton et l'arrivée de la RIE III.*
4. *Alors que la constitution du Jury lors du précédent concours, notamment avec l'absence d'économiste de la construction, avait été considérée comme une faiblesse du projet, la constitution du jury n'est pas définie dans le message.*

Le groupe PLR regrette le peu d'informations contenues dans le message transmis. Bien que quelques compléments aient été transmis ce soir, nous estimons que ces informations nécessitent d'être analysées par les commissions et les groupes politiques et doivent être présentées à la population. Ce manque d'information crée une perte en confiance entre la population et ses autorités. La situation fait planer la menace d'un référendum, ou le risque d'un refus du crédit de construction. Afin de permettre l'approfondissement des points susmentionnés avec toutes les parties prenantes, le Groupe PLR demande le renvoi de la demande de crédit 4.1 à la séance du mois de décembre.

Le Groupe PLR souhaite en particulier obtenir les informations suivantes :

1. *Etant donné l'impact qu'aura le choix du lieu sur l'aménagement et la mobilité sur le plateau d'Arruffens, il est important que la Commission d'aménagement puisse se prononcer sur le choix du site.*
2. *Peut-on obtenir un rapport présentant les avantages et inconvénients respectifs des sites de la Condémine et En Bouley ? Des utilisations futures sont-elles déjà esquissées sur le site qui n'accueillera pas l'école ?*
3. *Sachant qu'une des raisons principales invoquée pour l'abandon du projet ZELDA était son coût, quelle est l'estimation de coût pour la nouvelle école ? Un plafond budgétaire est-il défini et comment les frais financiers et d'exploitation qui en découleront impacteront les finances communales ?*
4. *Quelle est la raison de l'augmentation conséquente du nombre de salles de classe et de la halle de gymnastique supplémentaire ? Quel est son impact sur le coût total du projet ? Quel est son impact sur l'éventuel subventionnement cantonal ?*
5. *Que contient le cahier des charges en termes de choix des matériaux et normes énergétique de construction ?*
6. *Comment est constitué le Jury du concours et quels seront les critères de choix ?*
7. *Doit-on craindre des investissements supplémentaires à venir sur les sites existants ? Le site de la Condémine devra-t-il être transformé ?*

Soucieux des besoins liés à l'enseignement mais également de la santé des finances communales, le Groupe PLR veillera à ce que l'école corresponde aux besoins actuels et futurs mais aussi à la hauteur de sa capacité financière. Le Groupe PLR espère que le Conseil communal fournira les informations demandées afin que le projet retenu bénéficie d'un large soutien du Conseil général et de la population. »

Suite à ces deux demandes de renvoi, **Mme la Présidente** s'adresse aux Conseillers généraux pour savoir s'ils souhaitent passer au vote maintenant sur la demande de renvoi proprement dite ou si quelqu'un souhaite encore prendre la parole.

■ INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE

« Cette demande de crédit fait suite à une demande du Service des communes, afin de régulariser les montants déjà engagés dans le projet d'école primaire « En Bouley ». Le Groupe Les Verts trouve positif ce signal qui clôture le projet « ZELDA » et ouvre un nouveau chapitre. Néanmoins, suite à une lecture attentive, Les Verts souhaitent souligner plusieurs éléments qui posent problème et qui, pour certains, ont déjà été mentionnés.

- *Nous prenons note, à la première ligne, de « la décision politique du Conseil communal d'abandonner le projet de construction scolaire dit ZELDA ». Force est de constater que le Conseil communal nous a menés en bateau jusqu'ici. Tous les arguments qui nous ont été présentés, qu'ils soient d'ordre financier ou fonctionnel (cf séance CG 23.02.2017), ne servent que d'excuses pour un Exécutif*

qui n'assume pas ses responsabilités et ses décisions. Force est de constater qu'à ce jour, les raisons réelles de l'abandon du projet ZELDA ne sont toujours pas claires, malgré toutes les questions que le Groupe des Verts a posées à ce sujet.

- *Le Conseil communal mentionne une étude de faisabilités pour le site En Bouley. Cette étude ne porte que sur les variantes d'implantation des bâtiments selon les trois variantes étudiées et mentionnées dans le message. Les aspects de mobilité et des flux piétonniers ne sont intervenus qu'ultérieurement et ce par le biais de groupes de travail distincts. Pour les Verts, une étude de faisabilités aurait dû dès le départ prendre en considération tous les aspects liés à l'implantation de l'école sur le site En Bouley et non pas saucissonner les questions et les traiter dans des commissions différentes.*
- *A plusieurs reprises, le Conseil communal a mis en avant son souhait de n'avoir qu'un seul site, notamment lors de la présentation de M. DEMIERRE du 4 octobre 2018. Force est de constater que nous sommes encore bien loin de l'objectif avec ce nouveau projet, vu que l'école et les services annexes resteraient présents sur trois sites.*
- *La démarche choisie par le Conseil communal, à savoir un concours d'architecte avec entreprise totale selon la norme SIA 142, n'a, pour le moment, pas encore reçu l'accord de l'Etat. ce qui met en péril également les subventions. Nous sommes ainsi appelés à voter sur un concours d'architecte qui risque bien de nous impacter de manière conséquente au niveau financier si nous ne recevons, au final, pas le soutien de l'Etat.*
- *La réalisation d'un tel projet par une entreprise totale nous inquiète, car cela ne permet aucune transparence, ni aucune flexibilité. En effet, les entreprises chargées de la construction du bâtiment peuvent se fournir où elles veulent, aussi à l'étranger, où c'est souvent le prix qui prime, et non pas nécessairement la qualité, ni les conditions de travail des employé-e-s. D'autre part, toute modification du projet de base engendre des coûts qui sont bien plus élevés qu'en travaillant avec divers intervenants, non liés par une entreprise totale.*
- *Les Verts soulignent aussi le problème de l'inconnue du nombre de dossiers. Certes, selon M. DUNAND, du Bureau IEC, il y a environ 8 entreprises qui seraient en mesure de répondre au cahier des charges tel qu'il a été prévu par la Commune. C'est du moins ce qui nous a été donné comme information lors de la séance de la Commission financière. Mais rien n'empêche par exemple la constitution de consortiums, ce qui pourrait augmenter le nombre de dossiers qui arrivent à la commune. Quel en serait l'impact sur les CHF 530'000.00 prévus ?*
- *Avec le projet ZELDA, nous avons pu constater que c'étaient les architectes qui ont dit ce qu'il fallait faire et comment il fallait le faire, et non pas le Conseil communal. Celui-ci est intervenu par après, en mettant en évidence toute une série de points qu'il aurait fallu modifier (les fameux 14, 16 ou 18 points, selon les différentes manières de compter). Le cahier des charges n'était donc pas suffisamment précis. Pour le complexe scolaire « En Bouley », nous repartons visiblement sur le même chemin. A l'heure actuelle, à la lecture du message, mis à part le programme des locaux, le Conseil communal n'a aucune idée du cahier des charges précis ! Ceci est d'autant plus inquiétant que le « Guide relatif au contrat d'entreprise totale de la KBOB » établit que « Les documents décrivant les*

prestations de construction (description de l'ouvrage, données de base du projet, plans contractuels, etc.) constituent la base de la compréhension entre les participants au projet. Une structure et une description parfaitement claires sont indispensables à la sécurité juridique de tous les intéressés.»

Si nous ne voulons pas réitérer le fiasco ZELDA, soit il faut un cahier des charges extrêmement précis, soit la Commune devra passer à la caisse pour toute modification ultérieure du projet, ce qui est bien loin de réaliser des économies.

- *Une question qui aura un impact certain sur la construction d'une nouvelle école est l'introduction de l'horaire continu, qui va inmanquablement arriver au cours des prochaines années. Nous avons eu un contact avec la DICS. Aucun délai n'a été fixé pour le moment, mais l'horaire continu est en discussion. Il est impératif qu'un cahier des charges comprenne la possibilité d'ajouter une cuisine, ainsi qu'un espace réfectoire pour la prise en charge des élèves à midi.*
- *Les Verts déplorent également que la demande de crédit soit à nouveau liée à un lieu précis. Pourquoi le Conseil communal réitère-t-il les erreurs du passé, erreurs pour lesquelles il a été épinglé par l'Etat au printemps dernier, et ne demande-t-il pas simplement un crédit pour la construction d'une nouvelle école « tout court », sans indication précise de lieu ? De plus, comme déjà souligné, nous regrettons l'absence de planification financière. Elle serait un bon indicateur pour savoir quels montants la Commune de Romont peut engager aujourd'hui dans la construction d'une nouvelle école. Nous avons entendu plus tôt les propos de M. CORNU, Directeur des finances, à propos de la situation financière à venir qui est « légèrement » tendue, à cause des charges liées.*

Nous avons également bien entendu les propos de Monsieur le Syndic un peu plus tôt, à savoir que si on refuse la demande de crédit de ce soir, la Commune ne pourra pas aller de l'avant. Mais le Groupe Les Verts est persuadé qu'une correction du libellé de la demande de crédit permettrait de poursuivre ce projet sur des bases saines.

Aussi, au vu de tous ces éléments qui précèdent, le Groupe Les Verts demande le renvoi de l'objet. Nous estimons que le Conseil général n'a pas à voter un crédit pour une marche à suivre dont nous ne savons même pas si elle recevra des subsides de l'Etat et qui est, de plus, liée à nouveau à un endroit précis et à un concours d'architecture en entreprise totale.

Nous demandons donc au Conseil communal de présenter une nouvelle demande pour ce crédit, sans lien avec un emplacement fixé d'avance et sans mention d'une procédure précise.

Comme déjà mentionné plus tôt, nous demandons également que le Conseil général vote sur la constitution d'une commission « école primaire » en vertu de l'art. 36, al. 2 de la Loi sur les communes. Nous sommes d'avis que les différents partis pourraient épauler le Conseil communal dans ce projet si important par le biais d'une commission temporaire.

Dans la lettre des chef-fe-s de groupes, nous proposons également d'élargir la commission à des représentants du Conseil des parents par exemple et des communes du cercle scolaire. Cela permettrait très certainement d'apaiser certaines tensions. Le Groupe des Verts fait par ailleurs les propositions suivantes, qui sont à intégrer dans le cahier des charges :

- Un bâtiment certifié Minergie-P-Eco et Minergie A.
- Des toitures végétalisées.
- Des panneaux solaires thermiques.
- Des panneaux photovoltaïques.
- Une construction en bois issu des forêts communales.
- La récupération des eaux de pluie.
- Une place de jeux non genrée, ainsi qu'un espace séparé pour les plus petits.
- Un verger pédagogique.
- Des plantations indigènes.
- Un plan de mobilité pour le personnel.

Les Verts attendent de la part du Conseil communal qu'il prenne position par rapport à chacune de ces propositions en motivant sa réponse. Pour résumer, le Groupe Les Verts demande donc que le Conseil général vote sur trois points ce soir :

- *Le renvoi de l'objet, avec les corrections demandées plus haut, à savoir aucune mention de lieu dans l'objet, ni aucune mention de procédure.*
- *La création d'une commission temporaire école.*
- *L'intégration des points mentionnés ci-dessus.*

■ INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL

"Le Groupe PS s'est réuni la semaine passée pour discuter de ce point 4.1.

Il est clair que tous les groupes présents dans ce Conseil général veulent une école. Nous ne sommes certainement pas satisfaits par la situation actuelle qui nécessite l'ajout de containers afin de pouvoir mettre en place des classes supplémentaires.

De plus, il a été dit que l'école est une construction qui doit être prévue pour les 50 prochaines années.

Pour nous, il n'est pas envisageable de faire n'importe quoi et nous ne sommes pas prêts à accepter tous ces éléments sans que nous ayons quelque chose de clair pour ce projet.

Il a aussi été entendu ce soir que, si nous n'acceptons pas le crédit, nous n'aurons pas d'école. Je trouve que ce genre de remarque est déplacée dans cet environnement. En effet, nous ne devrions pas devoir décider sur du chantage mais sur des éléments objectifs qui nous permettent de savoir si ce qui nous est présenté est correct.

La décision d'abandonner le projet ZELDA, comme il est mentionné dans le rapport, est une décision politique, ce qui nous interpelle énormément étant donné que, depuis le début, le Conseil communal nous a mis en avant des raisons de coûts et de fonctionnalité. Nous souhaitons obtenir des détails par rapport à ces éléments pour savoir réellement pourquoi le projet ZELDA a été au final abandonné.

Ce qui nous perturbe le plus, c'est que l'objet sur lequel nous devons décider aujourd'hui est composé de deux éléments, soit la régularisation des montants déjà engagés, qui ne pose absolument aucun problème à personne, et un crédit d'études, qui certes est nécessaire, comme il a été mentionné, puisque nous n'avons pour l'instant aucune idée d'un cahier des charges précis, mais ce qui nous interpelle énormément, c'est de savoir comment un concours d'architecture en entreprise totale peut être lancé sans disposer d'un cahier des charges précis. Comme il l'a déjà été mentionné, ce type de concours est

extrêmement périlleux si le cahier des charges n'est pas précis et complet puisqu'il doit amener à des débats sur le financement au cours de l'établissement du projet.

De plus, ce qui nous perturbe également, c'est que la notion du site En Bouley signifie que nécessairement, le choix du site a déjà été fait et donc que nous n'avons pas besoin d'un crédit d'études pour décider ceci.

Comme mentionné par d'autres Groupes déjà, plutôt que de décider sur un crédit qui ne servira potentiellement pas à grand-chose pour le moment, nous souhaitons créer une commission spéciale de façon à pouvoir anticiper sur tous les éléments de ce projet d'école que tout le monde veut voir se réaliser le plus rapidement possible.

Nous souhaitons également un rapport précis sur tous les avantages et inconvénients et du site En Bouley et du site de la Condémine, ce que ne nous n'avons toujours pas reçu de la part du Conseil communal.

Ce que nous demandons au Conseil général est donc le renvoi de la demande de crédit, étant donné que nous ne disposons pas des informations nécessaires pour se prononcer de façon correcte sur la nécessité de ce crédit.

De plus, nous demandons que ce crédit soit soumis au Conseil général dans sa séance de décembre pour que, dans l'intervalle, le Conseil communal puisse nous faire parvenir toutes les informations demandées et que nous espérons recevoir ce soir, dans le point 3 de l'ordre du jour.

Nous demandons également que le vote sur le renvoi se fasse à bulletin secret, ce qui permettrait de clarifier les décisions de chacun et une meilleure prise en compte des voix de chacun. »

■ INTERVENTION DE M. OLIVIER MARILLER, CONSEILLER GENERAL

« Réuni en séance de Groupe en date du 23 septembre et en discussion lors de ces derniers jours, le Groupe UDC a longuement débattu sur ce point.

Le projet de l'école est une corde remplie de nœuds. Avant de vouloir aller de l'avant et au vu du contexte actuel, dénouons la situation et revenons avec des idées plus claires.

Si cette proposition est la dernière possible, elle n'est de loin pas la meilleure. Nous n'arriverons jamais à avoir un projet qui plaise à tout le monde, mais au vu du contexte actuel, ne faudrait-il pas repartir de zéro et sur de meilleures bases ?

Il a été mentionné, lors d'une précédente séance du Conseil général, que si nous souhaitions des informations, « y'a cas demander », chose qui a été faite à différentes reprises et par différents partis, mais démarches qui sont restées sans réponse concrète.

De plus, notre Parti vous avait mentionné, lors de la séance du Conseil général du 23 mai, je cite « les moyens d'informations et de communications sont très présents de nos jours, ne l'oubliez pas ». Celui-ci ne semble pas avoir été retenu. Comment expliquer certaines informations communiquées dans la presse écrite, à nos adresses emails respectives ou par le Forum romontois, sans que les membres du Conseil général ne puissent les obtenir par les Autorités communales.

Certes nous venons d'avoir une présentation, il y a quelques minutes. Mais comment voulez-vous que les membres du Conseil général puissent prendre une décision claire avec les informations que nous avons reçues ces derniers jours. Pourquoi une présentation publique n'a-t-elle pas été réalisée entre le 23 mai dernier et ce jour ?

Le Conseil communal ne mentionne aucun montant ou budget, alors que nous avons pu prendre connaissance qu'un montant de 39,8 millions serait nécessaire pour la réalisation de cette future école. Pourquoi la Commune n'a jamais souhaité le communiquer ? Quelles seront les conséquences sur les finances de la commune, les investissements futurs, les impôts et autres ? Mais cela sera à vous de nous le démontrer lors de la présentation des comptes et des investissements.

Le Groupe UDC demande le renvoi de cette demande de crédit, afin que Conseil communal revienne avec une demande de crédit pour un concours d'architecture et une autre demande de crédit pour la régularisation des montants déjà engagés puis nous présente un avant-projet plus détaillé, avec des objectifs précis, des contraintes à respecter et un montant déterminé afin de limiter la folie des grandeurs et rester dans un projet raisonnable et pratique pour tous les utilisateurs.

Le Conseil général n'est plus prêt à accepter toutes les demandes et les propositions. A vous de nous inclure plus dans vos réflexions et de nous communiquer les informations nécessaires afin de pouvoir prendre nos décisions dans les meilleures conditions possibles.»

■ **INTERVENTION DE M. CHRISTOPHE GIRARD, CONSEILLER GENERAL**

« Je veux simplement dire que ce qu'a dit M. Nicolas DAFFLON était partagé par le Groupe PDC. On veut soutenir cette école, on veut cette école. Pourquoi on veut cette école et ce crédit ? Parce que nous voulons donner une chance une fois et faire confiance au Conseil communal d'aller plus loin dans ce projet.

Plein de choses ont été dites. Je peux vous assurer ce soir que si on refuse ce crédit, il n'y aura pas d'école dans cette législature, parce que le Conseil communal n'aura pas les moyens de présenter autre chose au mois de décembre. Le Conseil communal n'aura pas les moyens financiers de le faire puisque bloqué par l'Etat.

Donc toutes les interventions qui ont été faites ce soir sont légitimes. Je constate qu'il y a un gros travail qui a été fait jusqu'à maintenant. Malheureusement, ce travail ne se reflète pas dans tout ce qui a été dit. Je voulais dire que nous soutiendrons ce crédit pour permettre d'aller de l'avant. Clairement, il y a des synergies possibles En Bouley, il y a des partenaires qui travaillent avec la Commune. Le site de la Condémine est une valorisation possible car nous manquerons d'argent. Le site de la Condémine est valorisable. Le projet ZELDA et le site de la Condémine doivent être complètement abandonnés et nous devons travailler sur le site En Bouley. »

■ **INTERVENTION DE M. DANIEL DORSAZ, BUREAU IEC**

« J'aimerais juste faire une parenthèse sur les marchés publics. Il y a beaucoup de choses qui se disent sur les marchés publics. C'est un domaine complexe. Cela fait 20 ans que je

fais des appels d'offres, architectes, mandataires, entreprises générales, entreprises totales. Les 10 dernières années, nous en avons organisé 10 et uniquement pour des écoles. Je vous rejoins sur ce qui a été dit. Un cahier des charges qui est mal fait, autant pour un concours d'architecture que pour un appel d'offre en entreprise totale, aboutira à un mauvais projet. Beaucoup de concours aboutissent sur des mauvais projets, parce qu'ils sont mal organisés. Il y a aussi des concours qui sont très bien organisés et qui aboutissent sur de très bons projets.

Ce qu'il faut savoir par rapport au cahier des charges pour une école, il est très serré. Une salle de classe a une dimension, une halle de gymnastique a des contraintes et selon les directives cantonales, la marge de manœuvre n'est pas grande. Le cahier des charges est facile à déterminer et facile à écrire. Ensuite, vous pouvez lui donner le standard qualité que vous voulez atteindre. L'estimation a été faite sur ce qui a été réalisé à Carouge ou l'extension du GYB. Les prix sont basés sur 2005 et ils sont confirmés. Pour un changement de programme, que ce soit en entreprise générale ou pas, c'est pareil. On peut diaboliser une entreprise totale mais il ne faut pas dire que ce n'est pas une bonne solution.

Nous travaillons avec tous les types de procédure, selon les conditions. Si vous faites une commission pour parler des besoins, incluez s'il vous plaît un expert en marchés publics, mais neutre. Il n'y a pas des aprioris sur le concours d'architectes ou le concours en entreprise totale. On doit être neutre et on essaie d'avoir un panel de connaissances très larges de procédures de mises en concurrence pour que le choix soit fait en fonction des contraintes que vous avez en termes de coûts, de besoins, de délais et il sera ensuite possible de dire quelle sera la solution idéale. Dans le crédit d'étude proposé, on a imaginé 8 candidats car il n'y a pas beaucoup d'entreprise totale en Suisse qui peuvent assumer 40 millions de travaux. Sur les 10 appels d'offres en entreprise totale, nous n'avons jamais dépassé 8 entreprises. A Carouge ou au GYB, il n'y en a eu que 7 qui ont répondu car nous sommes obligés de mettre des contraintes financières dans l'appel d'offre pour qu'il n'y ait pas n'importe quel amateur qui réponde. »

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL**

« Je remercie M. DORSAZ pour cette présentation mais je la trouve un peu déplacée par rapport à la discussion sur le point 4.1, parce que ça n'a pas vraiment à voir avec la discussion de l'objet en question. Il faut laisser les Conseillers généraux en débattre. »

■ **INTERVENTION DE M. FRANÇOIS HELFER, CONSEILLER GENERAL**

Le Groupe PLR sollicite une suspension de séance, de façon à pouvoir réfléchir avant de passer au vote de cet objet.

Mme la Présidente accorde une interruption de séance de 10 mn.

Interruption de séance.

La séance reprend cours à 22h30.

■ **INTERVENTION DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC**

« J'ai juste un petit rappel historique à faire concernant la demande de constitution d'une commission. Celle-ci avait été demandée par l'ensemble des chefs de groupes et refusé par le Bureau du Conseil général. Le Conseil communal est d'accord de créer cette commission et également d'accord de changer le libellé de la demande de crédit de la manière suivante : « Demande de crédit de CHF 870'000.00 pour régularisation des montants déjà engagés dans l'étude du complexe scolaire et concours ». On ne parle ainsi plus de la localisation et on supprime le type de concours, soit entreprise totale. Ceci doit nous permettre, si vous votez le crédit, de continuer les études de mobilité réclamées et d'élaborer un cahier des charges. »

■ **INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE**

« Je vous remercie, M. le Syndic, pour la prise en considération des éléments apportés à la discussion plus tôt, pour votre disponibilité et votre accord en faveur de la création d'une commission, ainsi qu'en faveur du changement de libellé de la demande de crédit. »

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL**

M. SALAMIN sollicite une suspension de séance.

Mme la Présidente accorde une suspension de séance de 5 mn.

■ **INTERVENTION DE M. VINCENT BRODARD, CONSEILLER GENERAL**

M. BRODARD, qui s'excuse de « suspendre la suspension », se soucie de savoir s'il est légal de modifier le libellé d'un message en cours de séance.

■ **REPOSE DE ME KOLLY, AVOCAT**

«A mon avis, oui c'est légal. Mais je pense que ce changement de libellé devrait être soumis au vote du Conseil général puis ensuite il doit voter sur la question. Je suis presque certain que cette procédure est légale. »

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS PACCAUD, CONSEILLER GENERAL**

M. PACCAUD se demande si la demande de renvoi prime sur la demande de changement de libellé.

Mme la Présidente répond par l'affirmative.

Par conséquent, **M. SALAMIN** confirme sa demande de suspension de séance.

Mme la Présidente accorde cette interruption de séance pour une durée de 5 mn.

Interruption de séance.

La séance reprend cours à 22h36.

Mme la Présidente rouvre les débats, en priant le public de rester à l'étage supérieur.

Suite aux interventions lors de nos discussions, plusieurs Groupes politiques ont demandé le renvoi de cet objet no 4.1 avec vote au bulletin secret. Il y a ainsi lieu de procéder, selon l'art. 18 de la Loi sur les communes, qui précise :

¹

L'assemblée vote à main levée.

²

Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est fait est admise par le cinquième des membres présents.

Mme la Présidente soumet au vote la demande de vote au bulletin secret.

1. VOTE / DECISION CONCERNANT LA DEMANDE DE VOTE AU BULLETIN SECRET

C'EST PAR 27 « OUI », 17 «NON » et 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE VOTE AU BULLETIN SECRET.

Mme la Présidente passe ensuite aux opérations de vote sur le renvoi de l'objet. Dans un souci de bonne compréhension, elle précise que celui qui veut accepter la demande de renvoi doit inscrire un « OUI » sur son bulletin de vote et, dans le cas contraire, un « NON ».

2. VOTE / DECISION CONCERNANT LA DEMANDE DE RENVOI DE L'OBJET

C'EST PAR 34 « OUI », 9 «NON » ET 2 BULLETINS NULS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA DEMANDE DE RENVOI DE CETTE DEMANDE DE CREDIT.

« *Applaudissements.* »

Mme la Présidente passe ensuite aux opérations de vote concernant la demande de création d'une commission spéciale « école ».

Elle rappelle que c'est l'article 36 de la loi sur les communes qui s'applique, soit

^{1bis}

Le Conseil général peut décider, sur la proposition du conseil communal, de son bureau ou de l'un de ses membres, la constitution d'autres commissions pour la durée de la législature.

²

Pour l'examen préalable de projets importants, le conseil général ou son bureau peuvent instituer des commissions spéciales qui sont dissoutes une fois leur mission accomplie.

3. VOTE / DECISION CONCERNANT LA DEMANDE DE CREATION D'UNE COMMISSION SPECIALE « ECOLE »

C'EST PAR 39 « OUI » ET 6 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA CREATION DE CETTE COMMISSION SPECIALE « ECOLE ».

4.2. DE CHF 200'000.00 POUR LA POSE D'UN REVETEMENT PHONOABSORBANT SUR LA ROUTE DE LA BELLE-CROIX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER AINSI QUE L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR CE MEME AXE

Mme la Présidente cède la parole à M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, à qui il appartient de présenter cet objet.

Mme la Présidente remercie M. BUSSARD pour la présentation du message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Mme la Présidente cède la parole à M. Jean-Yves PYTHON, Conseiller général, membre de la Commission financière.

« Réunie en séance le 10 septembre, la Commission financière a étudié la demande de crédit de CHF 200'000.00 pour la pose d'un revêtement phonoabsorbant sur la route de la Belle-Croix. Lors de la séance avec le Conseil communal du 17 septembre, les réponses à nos questions ont été données et c'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission financière a accepté cette demande de crédit. Elle invite le Conseil général à en faire de même. »

Mme la Présidente remercie M. PYTHON pour la présentation du rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ INTERVENTION DE M. BERNARD JAQUET, CONSEILLER GENERAL

« Lors de sa séance de préparation du 30 septembre, le Groupe PDC a pris connaissance du message 4.2 concernant la demande de crédit de CHF 200'000.00 pour la pose d'un revêtement phonoabsorbant sur la route de la Belle-Croix. »

Lors de ces dernières années, la Commune de Romont a investi passablement de moyens financiers à la réfection de ces routes et de ces canalisations. Les membres du Groupe PDC et également tous les citoyens pourront constater le bon état général de ce tronçon qui par miracle est exempté de tacon.

Il est dommage que ce remplacement de revêtement intervienne avant d'autres, bien plus en mauvais état, mais nous sommes bien conscients que ce choix ne relève pas du bon sens mais du dictat normatif actuel.

Toutefois, le Groupe PDC demande au Conseil communal d'étudier la réfection de la Route des Chavannes et de la Route d'Arruffens et de ne pas entreprendre de travaux d'assainissement avant de déterminer les éventuelles mesures de modération de trafic ou autres éléments découlant d'une éventuelle route de contournement.

Comme nous le savons tous, des années difficiles approchent à grand pas et nous ne pourrions certainement plus nous permettre de tel investissement.

Malgré tout, c'est à l'unanimité de ses membres présents que le Groupe a accepté cette demande de crédit et vous propose d'en faire même. »

▪ **INTERVENTION DE MME NICOLE BARDET, CONSEILLERE GENERALE**

« Les Verts saluent le projet de pose de revêtement phonoabsorbant, permettant de diminuer la pollution sonore sur la Route de la Belle-Croix tout comme l'aménagement d'une piste cyclable. Il aura fallu attendre près de 35 ans pour que l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit soit appliquée dans ce secteur !

Nous espérons vivement que le Conseil communal sera plus réactif pour diminuer la pollution sonore dans d'autres secteurs de notre ville, en particulier dans la Grand-Rue. Des plaintes avec demandes d'indemnisations sont à prévoir dans tous les secteurs encore non assainis. Pour rappel, l'Office fédéral de l'environnement met en évidence les répercussions du bruit sur les personnes :

- stress
- maladies cardio-vasculaires
- troubles du sommeil
- réduction des capacités d'apprentissage
- trouble du développement cognitif chez l'enfant
- etc.

Le bruit est une pollution qui induit des coûts externes importants. Uniquement au niveau de la santé, les dépenses pour la Suisse se chiffrent au-delà du milliard (en 2015, 1.437 milliards). Si on prend également en compte les pertes de valeurs des biens immobiliers, cela double le montant.

La pose de ce revêtement est donc totalement justifiée et indispensable. Il devrait déjà être posé depuis plusieurs années. Les Verts soutiennent cette demande de crédit et demandent au Conseil général d'en faire de même. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** passe au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 44 « OUI » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 200'000.00 POUR LA POSE D'UN REVETEMENT PHONOABSORBANT SUR LA ROUTE DE LA BELLE-CROIX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER AINSI QUE L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR CE MEME AXE.

4.3 DE CHF 250'000.00 POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE A L'ACHAT D'UN CAMION-EHELLE POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE DU FEU (CENTRE DE RENFORT)

Mme la Présidente cède la parole à M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, à qui il appartient de présenter cet objet.

Mme la Présidente remercie M. BUSSARD pour la présentation du message du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Mme la Présidente cède la parole à M. Christophe GIRARD, Conseiller général, membre de la Commission financière.

« C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission financière a accepté cette demande de crédit de CHF 250'000.00 pour l'achat de ce véhicule d'une valeur de CHF 1'000'000.00.

Après les subventions et participations de l'ECAB et des Communes de Billens et Mézières, la part de la Commune de Romont s'élève à CHF 188'000.00. La Commission financière invite le Conseil général à accepter cette demande. »

La discussion de portée générale n'étant pas utilisée, Mme la Présidente passe sans transition au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 44 « OUI » et 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 250'000.00 POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE A L'ACHAT D'UN CAMION-EHELLE POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE DU FEU (CENTRE DE RENFORT).

4.4 DE CHF 100'000.00 POUR LA REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (PAL) – CREDIT SUPPLEMENTAIRE

Mme la Présidente cède la parole à **M. Marc MENOUD**, Conseiller communal en charge du dicastère CONSTRUCTIONS/AMENAGEMENT, à qui il appartient de présenter cet objet.

Mme la Présidente remercie M. MENOUD pour la présentation du rapport du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Mme la Présidente cède la parole à **Mme Stefanie LOSEY**, Conseillère générale, membre de la Commission financière.

« Lors de la séance du 10 septembre 2019, les membres de la Commission financière ont étudié ce message et en ont discuté. Ce n'est pas la première demande de crédit concernant le PAL, pour lequel le Conseil général a déjà voté des crédits en 2014 et en 2017. Il s'agit aujourd'hui, comme le titre du message le mentionne, d'une demande de crédit complémentaire, qui devrait permettre l'aboutissement de ce travail d'envergure. La Commission financière, lors de sa deuxième séance, a accepté cette demande de crédit à l'unanimité et recommande au Conseil général d'en faire de même. »

Mme la Présidente remercie **Mme LOSEY** pour le rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ INTERVENTION DE MME OPHELIE BRODARD, CONSEILLERE GENERALE

« Les Verts soutiennent la demande de crédit complémentaire de CHF 100'000.00. Évidemment, il est toujours regrettable de devoir voter des crédits supplémentaires. Cependant, le projet touche bientôt à sa fin et nous remercions le Conseil communal de l'avoir mené à bien.

La Commune de Romont dispose maintenant d'une longueur d'avance par rapport à d'autres communes du Canton pour qui la démarche fut plus compliquée. Nous nous en réjouissons.

Nous invitons le Conseil général à accepter cette demande de crédit complémentaire pour la révision générale du PAL. »

VOTE / DECISION

C'EST PAR 44 « OUI » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 100'000.000 POUR LA REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL (CREDIT SUPPLEMENTAIRE).

4.5 DE CHF 56'000.00 POUR LE DEPLACEMENT DE CONDUITES ET LA REMISE A NIVEAU D'HYDRANTES – CHANTIER EFSA SA

M. le Président cède la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION, à qui il appartient de présenter cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Mme la Présidente cède la parole à **M. Pascale ZERMATTEN**, pour la présentation du rapport de la Commission financière.

« Lors de sa séance du 10 septembre, la Commission financière a étudié cette demande de crédit qui n'a fait l'objet d'aucune question particulière et il en fut de même lors de la séance du 17 septembre avec le Conseil Communal. »

A l'unanimité, la Commission financière a accepté cette demande de crédit et recommande au Conseil général d'en faire autant. »

VOTE / DECISION

C'EST PAR 43 « OUI » ET 2 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 56'000.00 POUR LE DEPLACEMENT DE CONDUITES ET LA REMISE A NIVEAU D'HYDRANTES – CHANTIER EFSA SA.

5. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION FINANCIERE

Suite à la démission de Mme Corine HELFER de son poste de Conseillère générale, il y a lieu de la remplacer en tant que membre de la Commission financière. Pour rappel, Mme HELFER y siégeait en qualité de membre du PLR.

Sur proposition du Groupe précité, le Bureau a reçu la candidature de **M. Thierry JORDAN**.

Pour rappel, les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les communes sont applicables pour les élections. Ces dispositions, modifiées le 1^{er} juillet 2015, sont les suivantes :

Art. 46

1

Sous réserve de l'alinéa 1bis, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

1bis

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée pour ce poste.

Le scrutin de liste - c'est-à-dire le vote au bulletin - n'étant pas demandé, **M. Thierry JORDAN** est élu tacitement en vertu de l'article 46 al. 1bis de la Loi sur les Communes.

« *Applaudissements.* »

Mme la Présidente félicite **M. Thierry JORDAN** et lui demande s'il accepte son élection.

M. JORDAN déclare accepter son élection et remercie le Conseil général pour la confiance ainsi témoignée.

6. PRESENTATION DU PROJET DE LA GARE

- *cf annexe 1 : présentation*

Mme la Présidente cède la parole à **M. Marc MENOUD**, Conseiller communal en charge du dicastère CONSTRUCTIONS/AMENAGEMENT, pour cette présentation (*voir présentation annexée*).

Mme MASUR LUU remercie M. MENOUD pour cette présentation claire et intéressante, qui donne une bonne idée de l'avancement du projet.

A la question posée par **Mme BARDET** de savoir si nous disposons d'un délai pour cette réalisation (10, 20 ou 30 ans), **M. MENOUD** précise ce qui suit :

« Les délais sont conditionnés par le déplacement des quais militaires. Cet automne, il y aura une déclaration d'intentions et dès le printemps 2020, ArmaSuisse mettra au travail le groupe pour organiser son projet. L'objectif visé est 2023. Les TPF pressent pour une mise à niveau de la gare routière. Une coordination devra également avoir lieu entre les TPF, les CFF et ArmaSuisse mais tout le monde s'active à ce que le projet évolue le plus vite possible. L'objectif vise une réalisation dans un délai d'env. 5 ans.»

7. DIVERS

7.1. MANIFESTATIONS POUR LE CLIMAT ET POLITIQUE

RÉPONSE DE M. LUC BARDET, CONSEILLER COMMUNAL EN CHARGE DU DICASTÈRE DES EAU/EPURATION/ENVIRONNEMENT A UNE QUESTION DE MME MASUR LUU (SEANCE CG 21.02.2019)

Rappel

Pour rappel, l'intervention était la suivante :

Ces derniers mois, les jeunes se sont mobilisés pour le climat en descendant dans la rue et en faisant la grève. L'un de leurs objectifs est de dénoncer l'immobilisme politique en matière de climat. Bien des mesures concrètes sont déjà prises par les citoyens individuellement. Qui ne fait pas l'un ou l'autre de ces petits gestes pour la planète tant vanté dans les médias ?

Certaines entreprises ont aussi fait des efforts pour réduire leur impact. Il s'agit maintenant de passer à une plus grande échelle, ce qui n'est pas possible sans le soutien politique. Le

Conseil d'Etat montre d'ailleurs l'exemple en décidant de rencontrer les étudiants afin d'intégrer leurs propositions dans le plan cantonal pour le climat.

Que compte entreprendre le Conseil communal pour faire face à l'urgence climatique ? Quelles mesures concrètes va-t-il envisager à court, moyen et long terme ?

Contexte général

À travers l'Accord de Paris, la communauté internationale et la Suisse se sont fixé l'objectif de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 °C par rapport au seuil enregistré dans la période préindustrielle.

Cet objectif ne peut être atteint qu'avec la coopération de chacun. Les petits gestes ne suffiront pas à maintenir le réchauffement sous la barre des 2°C. De même, l'action cumulée des communes ne suffira pas si les acteurs privés ne prennent pas leurs responsabilités.

Notre dépendance aux énergies fossiles qui sont la principale source d'émissions de CO₂, est très importante, en particulier pour la mobilité.

Au niveau fédéral, la Stratégie énergétique 2050, validée par le peuple suisse, donne les grandes orientations pour les décennies à venir sans pour autant garantir que la barre des 2°C ne sera pas franchie.

Le Conseil d'Etat poursuit l'objectif d'une société à 4000 Watts d'ici 2030. Une réduction importante par rapport au niveau de consommation actuel. Dans le Canton de Fribourg, c'est un milliard de francs suisses qui est dépensé chaque année pour les énergies fossiles sous diverses formes dont l'essentiel quitte l'économie cantonale. Relocaliser notre approvisionnement en énergie revêt donc une importance économique évidente.

Conséquences pour Romont

Les conséquences du réchauffement climatique pour Romont ne sont pas exactement connues et aucune étude spécifique n'a été réalisée jusqu'ici.

On peut toutefois estimer que Romont subira, avec des nuances, des effets similaires à ceux promis aux villes du plateau suisse : inondations plus fréquentes, vagues de chaleur, sécheresse estivale, diminution de l'enneigement, changements relatifs à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à l'incidence des ravageurs et des maladies.

Une baisse importante de la qualité de vie en période estivale est à prévoir et se fait déjà ressentir lors de périodes de canicule estivale plus intenses et plus fréquentes. Cela touchera particulièrement les personnes âgées et les enfants en bas âge.

De façon générale, les communes ont deux champs d'action possible en matière d'action climatique :

- la prévention,
- l'adaptation au réchauffement climatique.

Prévention

S'agissant de la prévention du réchauffement climatique, la Commune de Romont, en tant que "Cité de l'énergie", agit depuis plusieurs années en faveur du climat. Elle a mis en œuvre avec succès diverses mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Son action porte principalement sur le chauffage des bâtiments avec le plan des énergies et le chauffage à distance (CAD) au bois. En tenant compte d'une durée de vie des chaudières actuelle d'environ 25 ans, la majeure partie des volumes chauffés destinés à l'habitation devrait avoir passé aux énergies renouvelables d'ici le milieu du siècle. Dans le secteur Intra-muros récemment desservi par le CAD ce sont plus de la moitié des volumes chauffés qui sont déjà raccordés ou qui le seront dans les 10 années à venir. Un succès très encourageant qui dépasse largement les hypothèses de départ du projet et montre l'intérêt des propriétaires privé pour le CAD qui une fois la centrale de chauffe en service fonctionnera à 80 % au bois de notre région. Dans les zones non desservies par le CAD la transition énergétique repose surtout sur le plan des énergies qui fixe les objectifs par secteur.

Reste la mobilité qui est le point noir de notre politique énergétique et climatique communale. Ce point était déjà mis en évidence lors du dernier audit en 2014. Aucun effort significatif n'a abouti dans ce secteur, ni durant la précédente législature ni durant l'actuelle. Toutefois, les projets de mise en zone 30km/h et de renforcement de la ligne de bus urbain permettront s'ils aboutissent de proposer à l'avenir une alternative plus écologique à la voiture dans les secteurs concernés.

Adaptation

Pour ce qui est d'adapter notre cité au réchauffement climatique, presque tout reste à faire. Les seules mesures prises s'apparentant à une adaptation au réchauffement sont le raccordement à l'eau potable des fontaines dans l'intra-muros et l'ajout d'une nouvelle fontaine à la Tour à Boyer qui permettent à chacun de se rafraichir gratuitement en période estivale.

La société Eau Sud SA, qui assure environ 70 % de l'approvisionnement en eau de la ville de Romont, se penchera sur les éventuels risques liés au réchauffement climatique pour l'approvisionnement en eau lors de sa prochaine évaluation des risques à la demande de deux de ses actionnaires minoritaires. A priori, au vu de la redondance complète des infrastructures et des réserves importantes, l'approvisionnement en eau n'est pas menacé.

La Commune de Romont ne fait pas d'analyse de risque pour ses activités de manière générale.

La modification des régimes hydriques a déjà des conséquences sur les forêts avec le développement de ravageurs, le bostryche en particulier. L'adaptation devra se faire par un choix éclairé d'essences capable de s'adapter. Des espèces courantes et prisées de l'industrie du bois tel que l'épicéa et le hêtre seront fortement touchées. L'agriculture devra également s'adapter.

Mesures prévues

Le Conseil Communal a décidé d'effectuer le réaudit du programme "Cité de l'énergie", conformément aux usages. Une fois celui effectué, le Conseil Communal aura une vue d'ensemble de ce qui a été réalisé, de ce qui reste à faire et des éventuelles mesures complémentaires à prendre. »

Mme la Présidente remercie M. BARDET pour cette réponse.

7.2. PLANIFICATION FINANCIERE 2019-2023

INTERVENTION DE M. JEAN-DENIS CORNU, VICE-SYNDIC, DIRECTEUR DU DICASTERE DES FINANCES

« Lors de la première lecture du projet de planification présenté par notre mandataire, la Société fiduciaire BDO, le 3 juin 2019, la marge nette d'autofinancement 2023 présentait une marge négative de 4,4 millions de francs. Cette marge est influencée en grande partie par les nouvelles charges de district (nouvelle piscine, travaux d'agrandissement du Cycle d'Orientation, homes pour personnes âgées) et par la diminution des revenus fiscaux des personnes morales suite à l'acceptation de la réforme fiscales et financement de l'AVS (RFFA).

Dans ces circonstances, le Conseil communal a retiré de la liste certains investissements et a demandé un nouveau calcul. Ce dernier lui a été présenté par la Société fiduciaire BDO le 23 septembre seulement, ceci en raison des vacances du responsable de notre dossier. Le nouveau résultat n'a pas apporté une amélioration significative de notre marge d'autofinancement.

Pour ces raisons, le Conseil communal s'est donné le temps de la réflexion, la tendance étant trop négative pour soumettre un tel projet à la Commission financière, qui a été informée de ce report de délai lors de notre dernière séance commune.

Le Conseil communal va analyser et rediscuter les investissements retenus, en parallèle de l'étude du budget 2020 prévue dans les prochaines semaines et espère présenter sa version définitive à la Commission financière avec les objets à traiter pour le prochain Conseil général de décembre. »

Mme la Présidente remercie M. CORNU pour ces précisions.

7.3. DEVELOPPEMENT DE LA LIGNE DE BUS TPF N° 479

- *cf annexe 2 : présentation*

Au moyen de la présentation annexée, **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic, Directeur du dicastère des TRANSPORTS, présente le développement de la ligne de bus TFP no 479.

M. Nicolas SALAMIN remercie M. CORNU pour cette présentation fort intéressante. Il souhaiterait connaître les critères qui ont influencé le choix de la solution 4bis. Est-ce pour des raisons de coût ?

M. CORNU précise ce qui suit :

« La variante 4bis a l'avantage de partir au quart d'heure partout (le secteur Perrausa, la ville, la gare), sans changement de bus. Selon nous, c'est la solution idéale pour desservir une ville au quart d'heure. Ce bus au quart d'heure sera intéressant également pour se rendre au Centre sportif de Bossens (en cours de rénovation), ainsi que pour les habitants du quartier de La Maula.

Tout ceci n'est pas encore définitif car des solutions sont encore à l'étude, notamment pour desservir le carrefour de Billens-Hôpital pour améliorer la liaison vers l'hôpital et l'avoir au quart d'heure. Je le rappelle, rien n'est encore définitif et tout ceci est une question de coûts.

Pour ce concerne les délais, l'entrée en fonction d'un tel projet dépend de l'Etat car les budgets sont déjà arrêtés jusqu'en 2021. On va essayer de discuter avec eux afin d'essayer d'introduire ceci non pas en 2022 mais en 2021. »

7.4. ELABORATION D'UN REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL GENERAL

INTERVENTION DE MME STEPHANIE CHOFFLON, PRESIDENTE

« Lors de la séance du Conseil général du 23 mai dernier, une proposition d'élaboration d'un règlement de fonctionnement du Conseil général a été votée. Aujourd'hui, j'aimerais vous tenir au courant de la procédure mise en place pour l'élaboration de ce règlement ainsi que de l'avancement des travaux.

Procédure

- 1) Elaboration d'un projet de règlement du Conseil général par la Présidente, le Vice-Président et le Secrétaire communal qui nous épaulent pour toute la partie administrative.*
- 2) Envoi de ce projet de règlement aux membres du Bureau du Conseil général et aux Chefs des groupes politiques.*
- 3) Retour des commentaires et autres suggestions de modifications, ajouts, etc...*
- 4) Elaboration de la version finale du règlement avec approbation par le Bureau du Conseil général.*
- 5) Envoi du projet de règlement au Service des communes pour préavis.*
- 6) Enfin, vote du Conseil général sur le règlement finalisé.*

Avancement des travaux

- 1. Comme il n'existe aucun règlement-type de l'Etat de Fribourg pour l'élaboration de ce règlement, nous nous sommes basés sur les règlements existants de sept communes, à savoir, Villars-sur-Glâne, Estavayer-le-Lac, Fribourg, Gibloux, Châtel-St-Denis, Bulle et Marly.*
- 2. Assez rapidement, il a été décidé de s'inspirer du règlement de la Commune d'Estavayer-le-Lac.*
- 3. Si les contenus des règlements sont sensiblement identiques entre les sept communes pour ce qui concerne les articles standards, des différences importantes existent lorsque nous traitons des types d'interventions à savoir les POSTULATS, les PROPOSITIONS, les QUESTIONS ou les RESOLUTIONS. Après réflexion, nous avons décidé de rencontrer le Secrétaire général et le Secrétaire-adjoint de la Ville de Bulle, pour discuter de leurs expériences.*
- 4. De retour à Romont, nous avons décidé de prendre en considération les éléments principaux sur la base de ce règlement. En effet, le règlement de la Ville de Bulle est extrêmement complet et précis et a été élaboré avec plusieurs annexes très intéressantes et utiles. De plus, il est en vigueur depuis quelques années, sans aucune remarque.*

5. *A ce jour, nous avons déjà eu 6 séances pour la rédaction de notre futur règlement du Conseil général. Nous estimons que 4 à 5 séances supplémentaires nous permettront de le finaliser.*

Je remercie déjà le Vice-Président M. François HELFER, et le Secrétaire communal, M. Yves BARD, pour leur appui dans cette tâche qui est très complexe mais extrêmement intéressante.

Je vous tiendrai au courant de l'évolution ainsi que l'avancement du dossier dans les divers des prochaines séances du Conseil général. »

CONCLUSION DE MME STEPHANIE CHOFFLON, PRESIDENTE

Mme la Présidente souhaite une bonne rentrée à toutes et tous et lève la séance.

La Présidente



Stéphanie CHOFFLON

Au nom du Conseil général

Le Secrétaire



Yves BARD

Annexes

1. Présentation projet gare (pt no 6)
2. Présentation développement ligne de bus no 479 (pt no 7.3.)

Romont, le 17 octobre 2019



Etude d'aménagement des abords la gare CFF et
faisabilité d'intégration de la gare routière

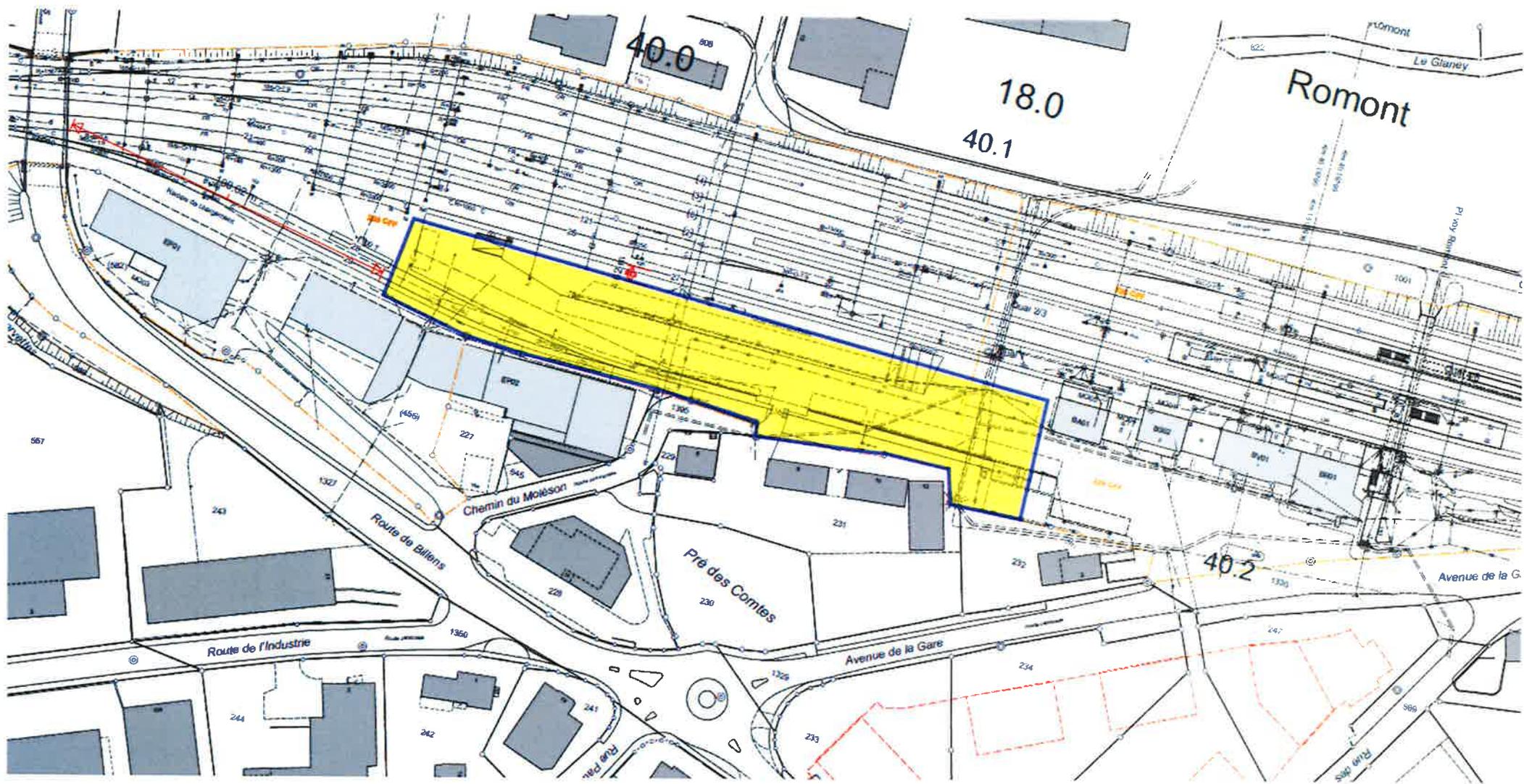
Esquisse d'aménagement



ORDRE DU JOUR

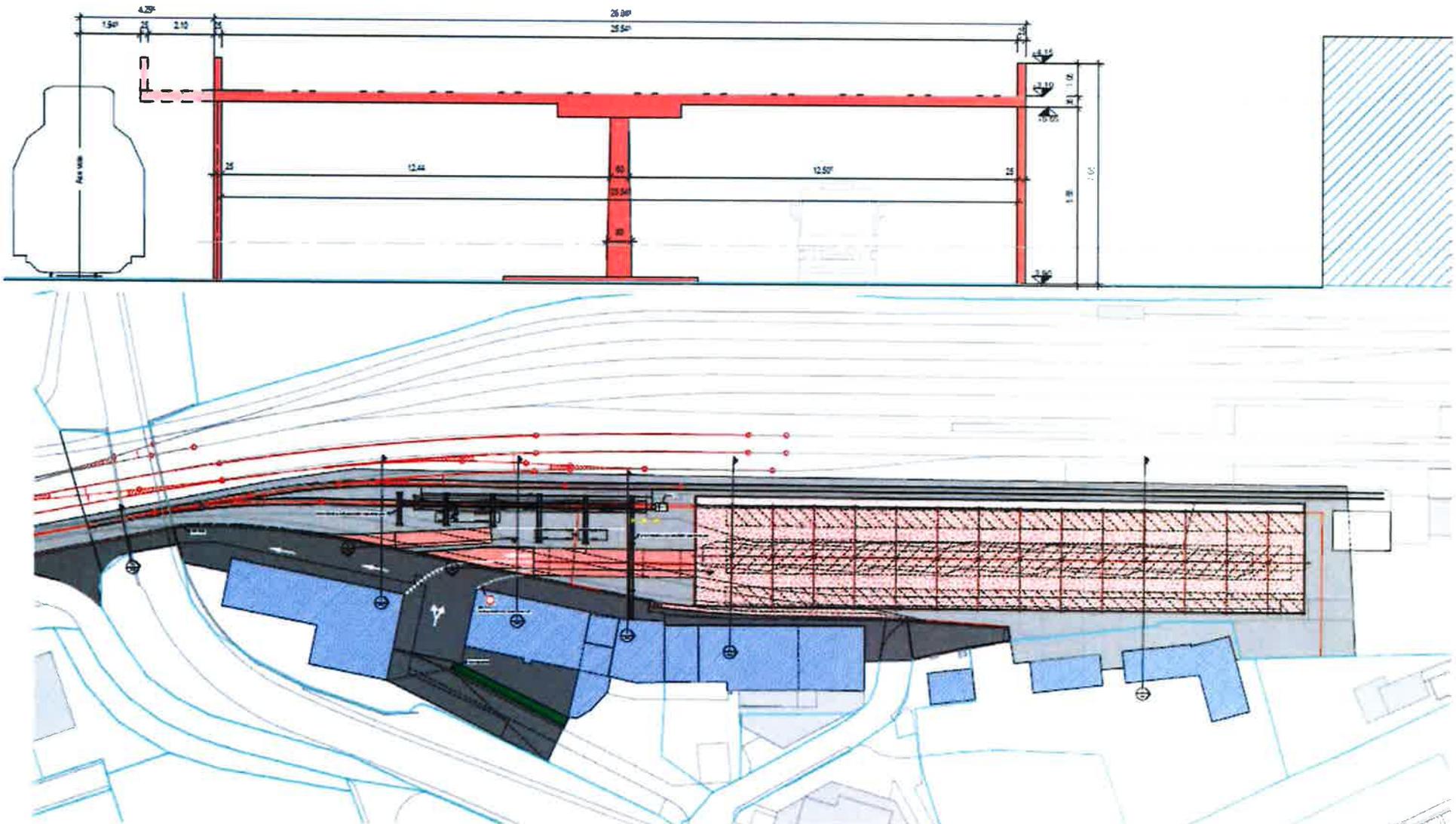
1. Rappel de la faisabilité gare routière et P+R
2. Principes de fonctionnement des flux, stationnements et vues
3. Propositions d'aménagements
4. Points à éclaircir
5. Suite à donner

RAPPEL DE LA FAISABILITE GARE ROUTIERE ET P+R



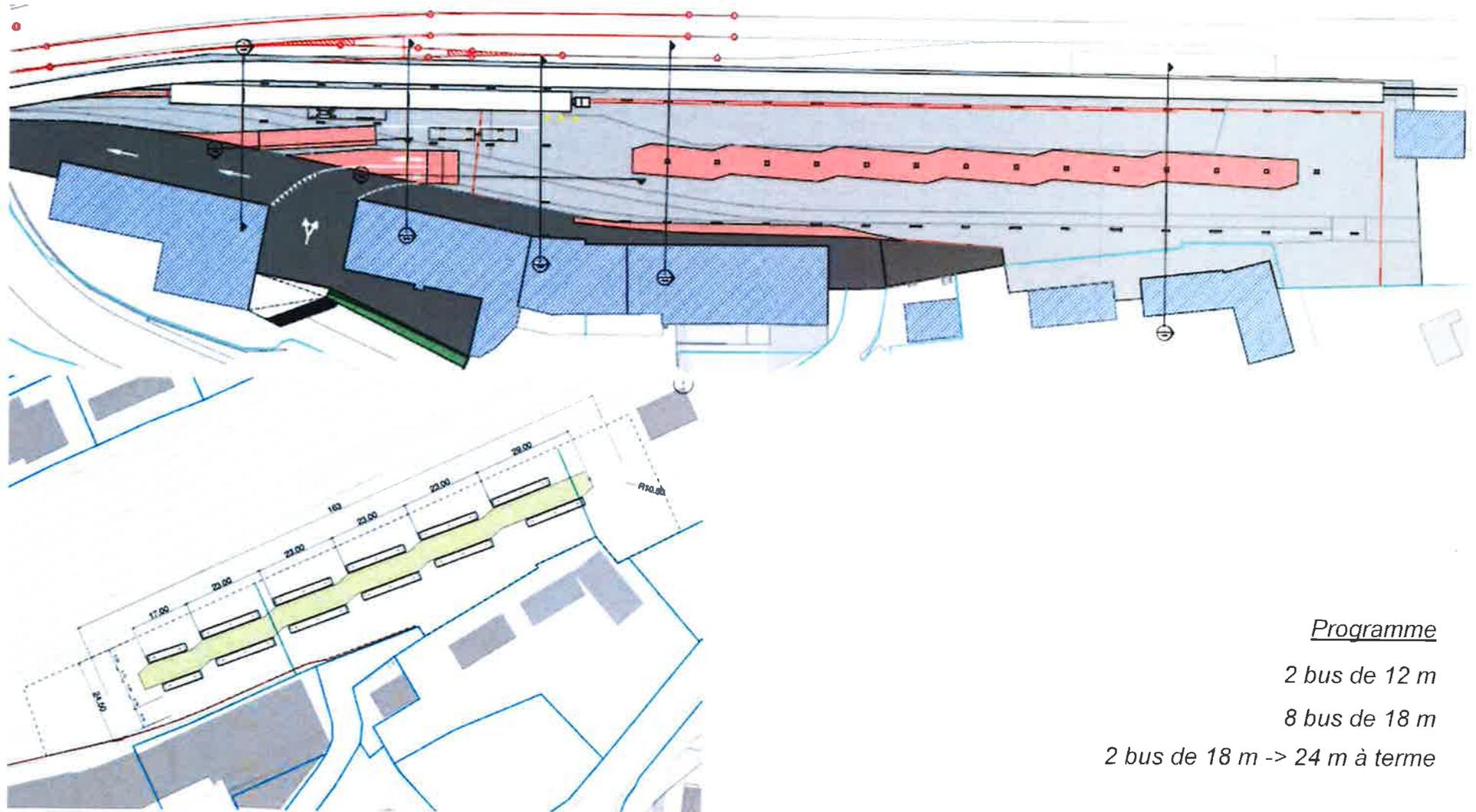
RAPPEL DE LA FAISABILITE GARE ROUTIERE ET P+R

Principes d'implantation et de superposition de la gare routière et P+R



RAPPEL DE LA FAISABILITE GARE ROUTIERE ET P+R

Gare routière à quai central



Programme

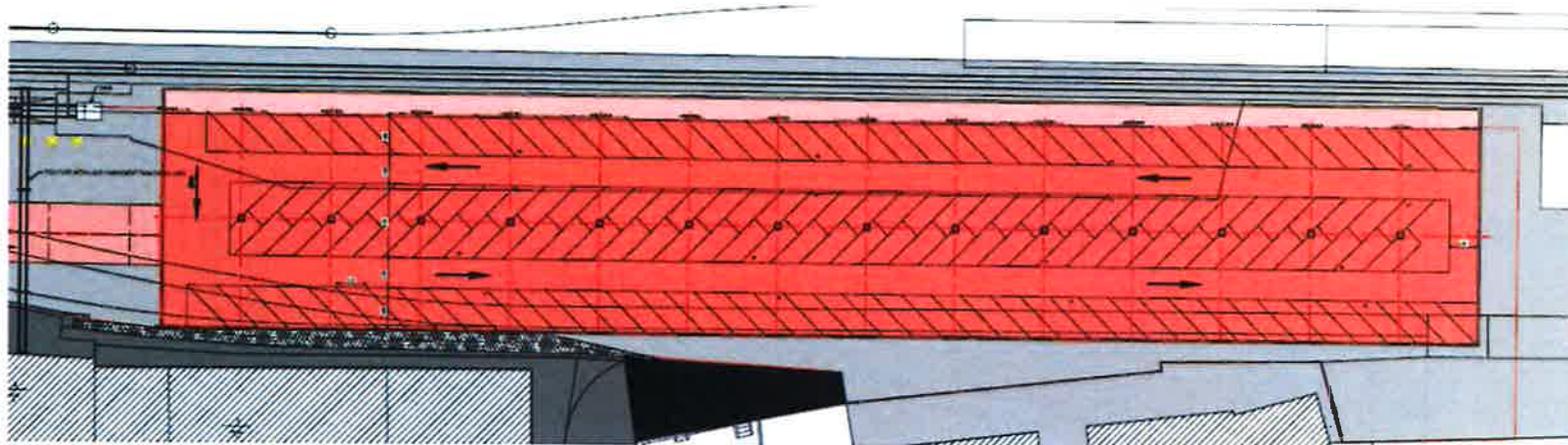
2 bus de 12 m

8 bus de 18 m

2 bus de 18 m -> 24 m à terme

RAPPEL DE LA FAISABILITE GARE ROUTIERE ET P+R

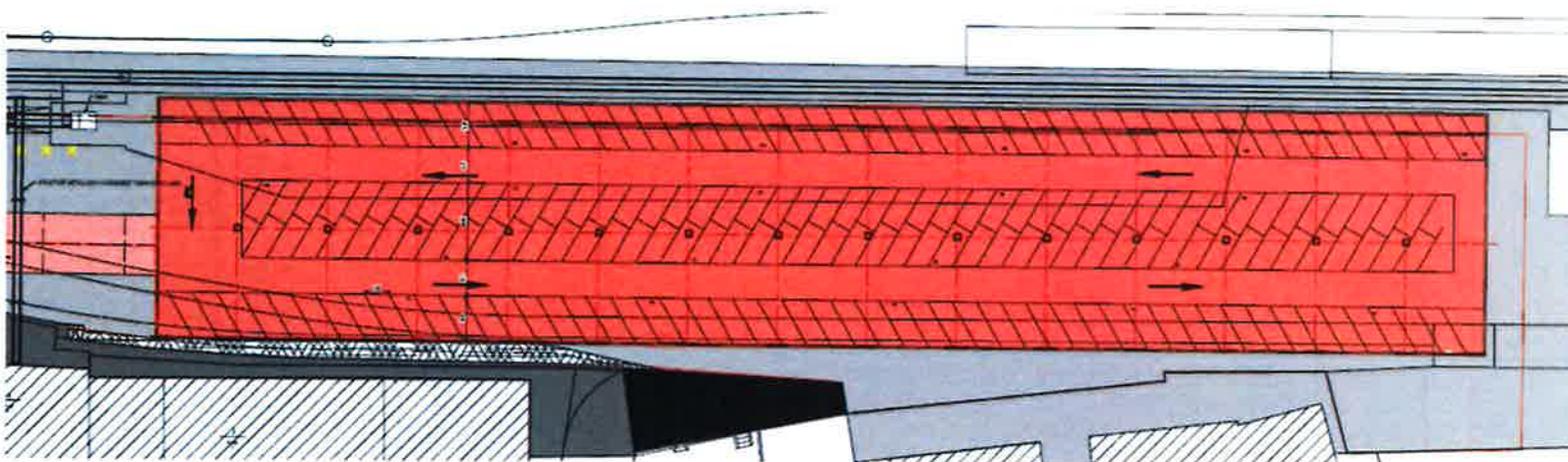
Composition et trames possibles du P+R



25 m de large

Angle à 45°

150-160 places



27.50 m de large

Angle à 60 °

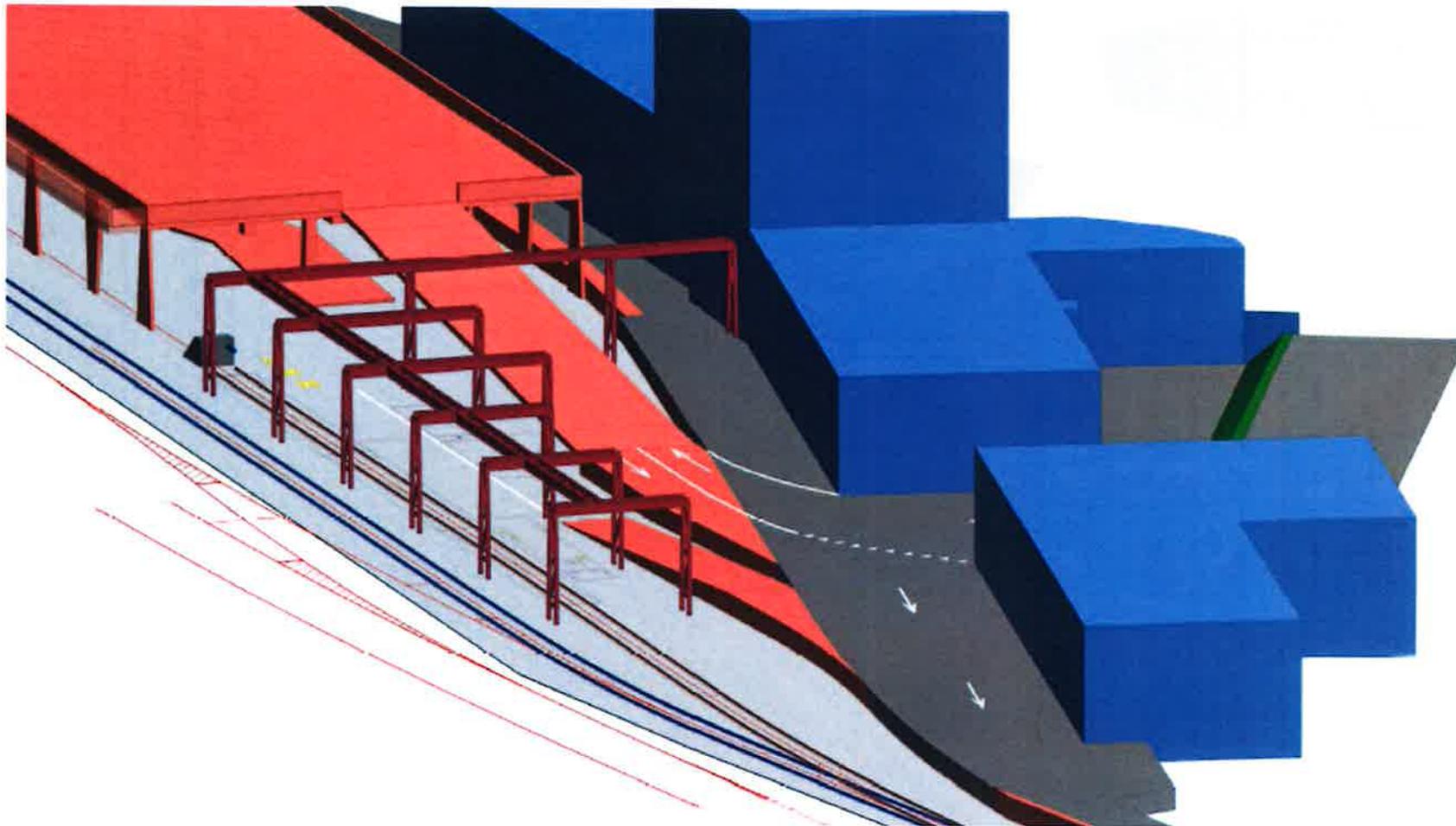
190-200 places

RAPPEL DE LA FAISABILITE GARE ROUTIERE ET P+R

Fonctionnement Landi

-Mise en place d'un nouveau convoyeur avec portique pour le chargement de grains sur train

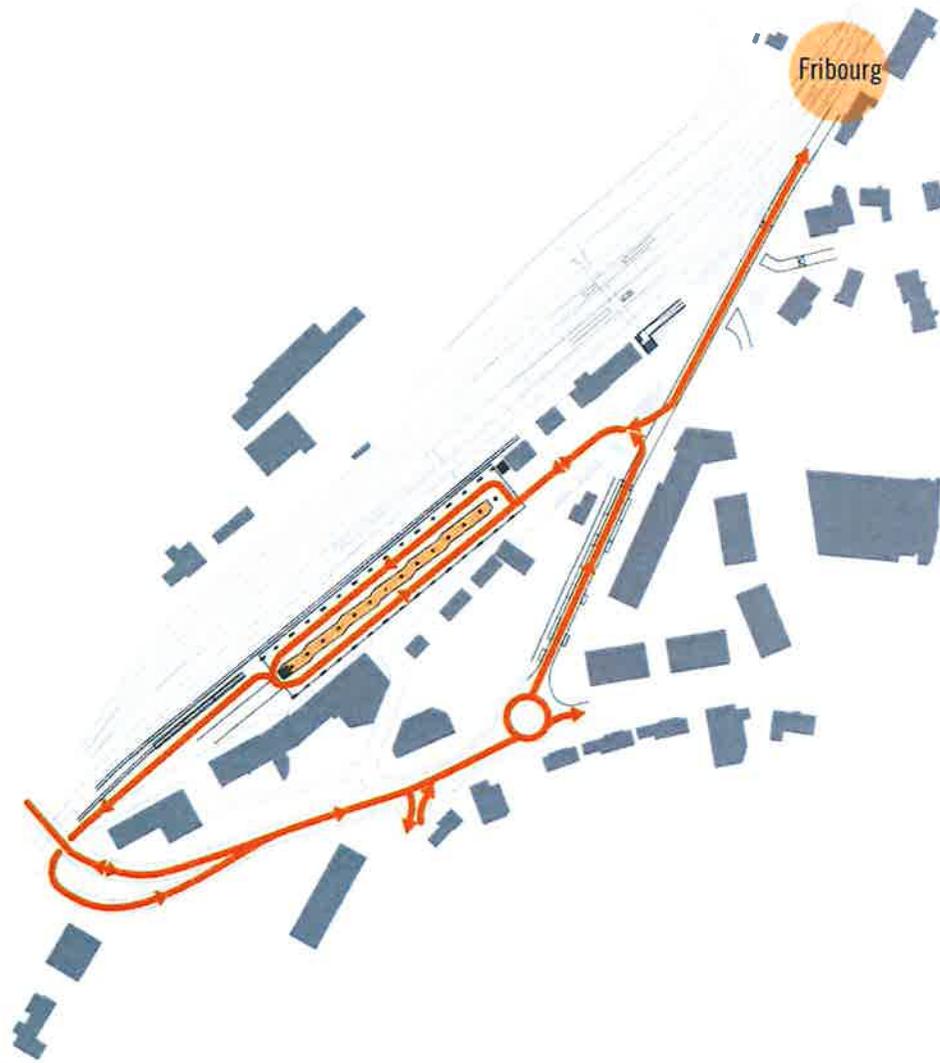
-Elargissement quai Landi



PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DES FLUX, STATIONNEMENTS ET VUES

FONCTIONNEMENT DES FLUX ET STATIONNEMENTS

Bus



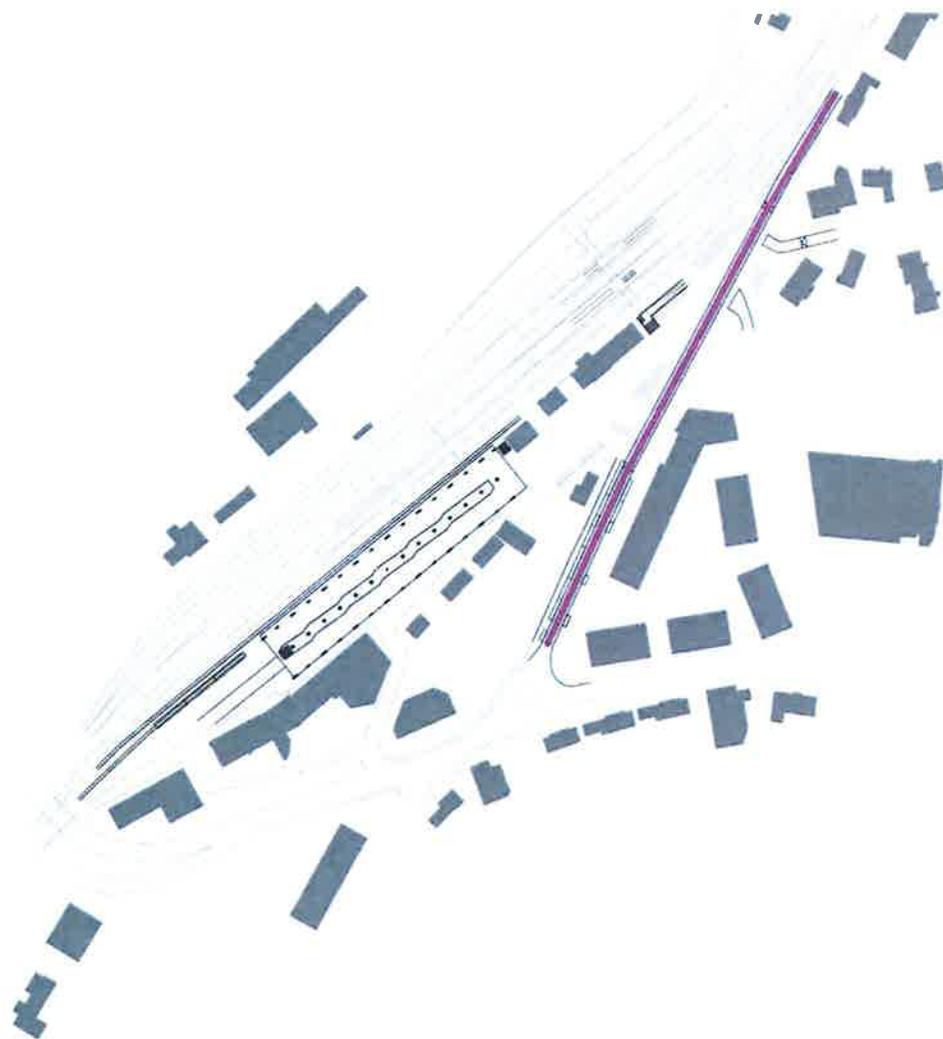
FONCTIONNEMENT DES FLUX ET STATIONNEMENTS

Piétons



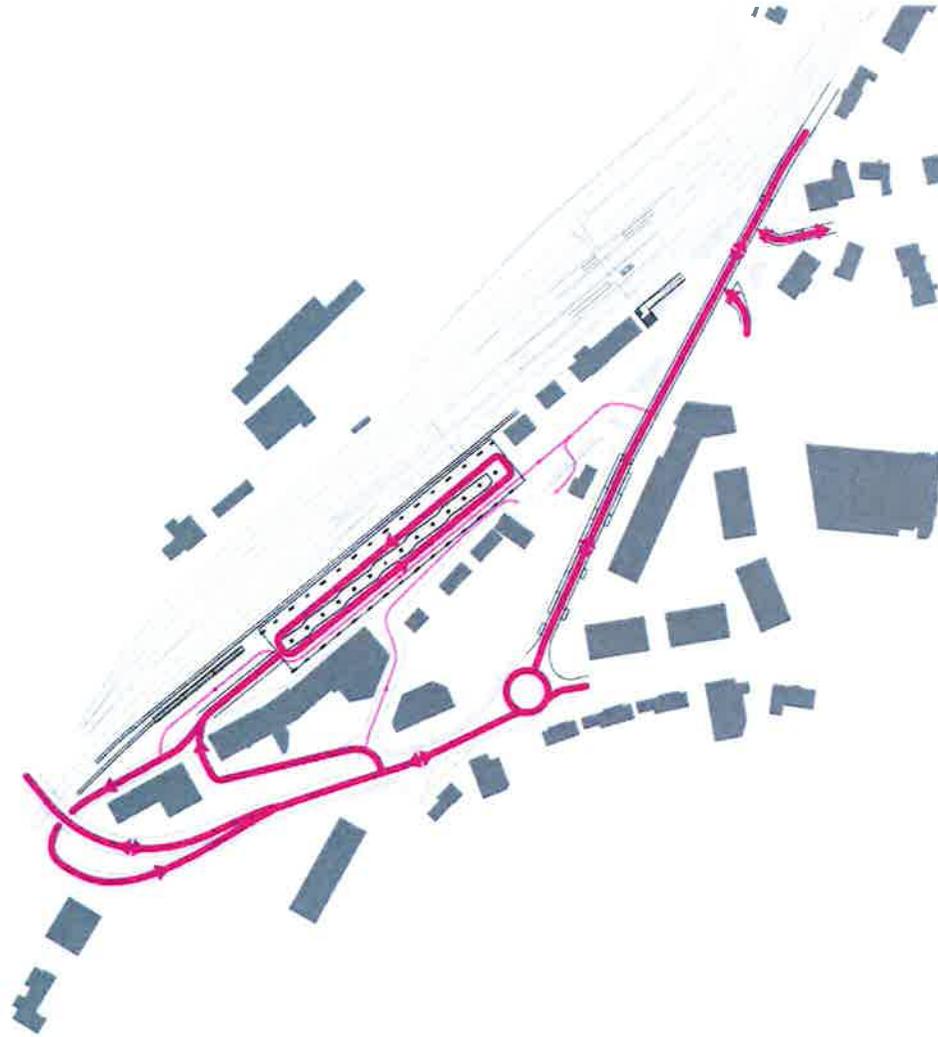
FONCTIONNEMENT DES FLUX ET STATIONNEMENTS

30 km/h : limitation ou zone



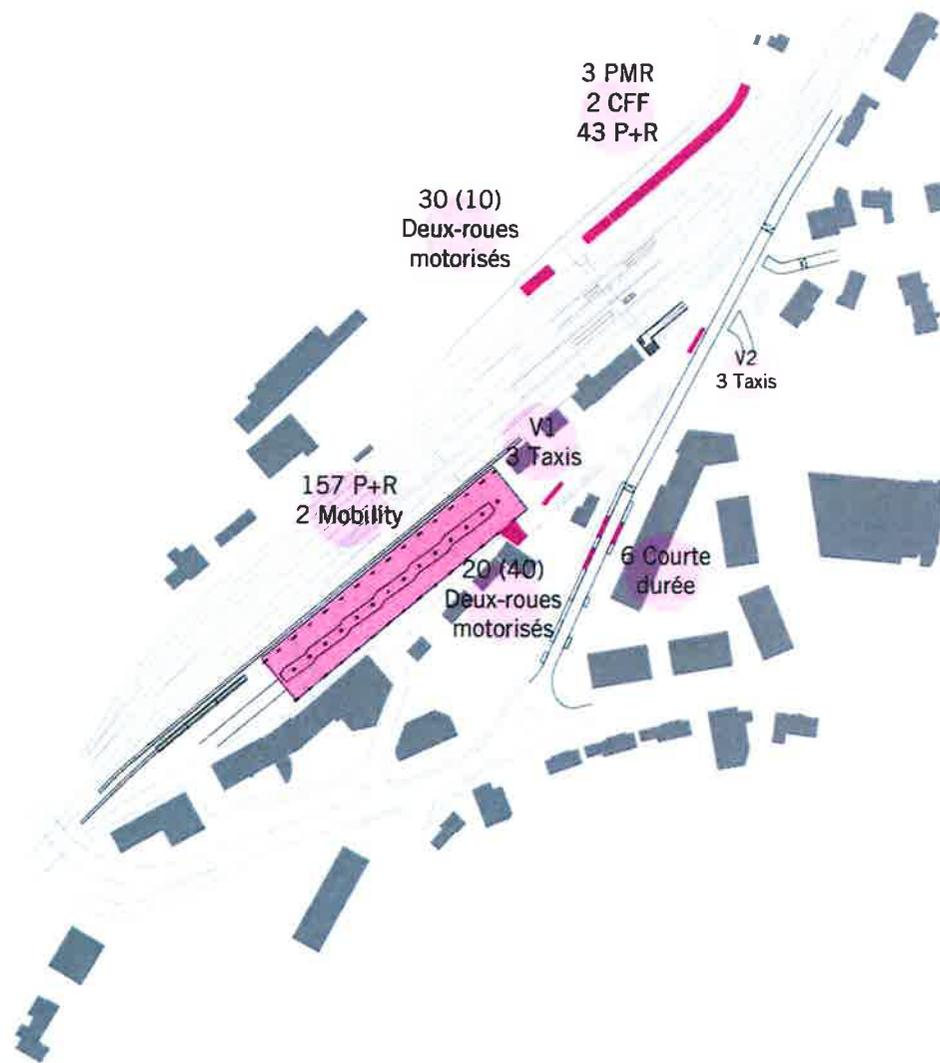
FONCTIONNEMENT DES FLUX ET STATIONNEMENTS

Circulation des véhicules individuels



FONCTIONNEMENT DES FLUX ET STATIONNEMENTS

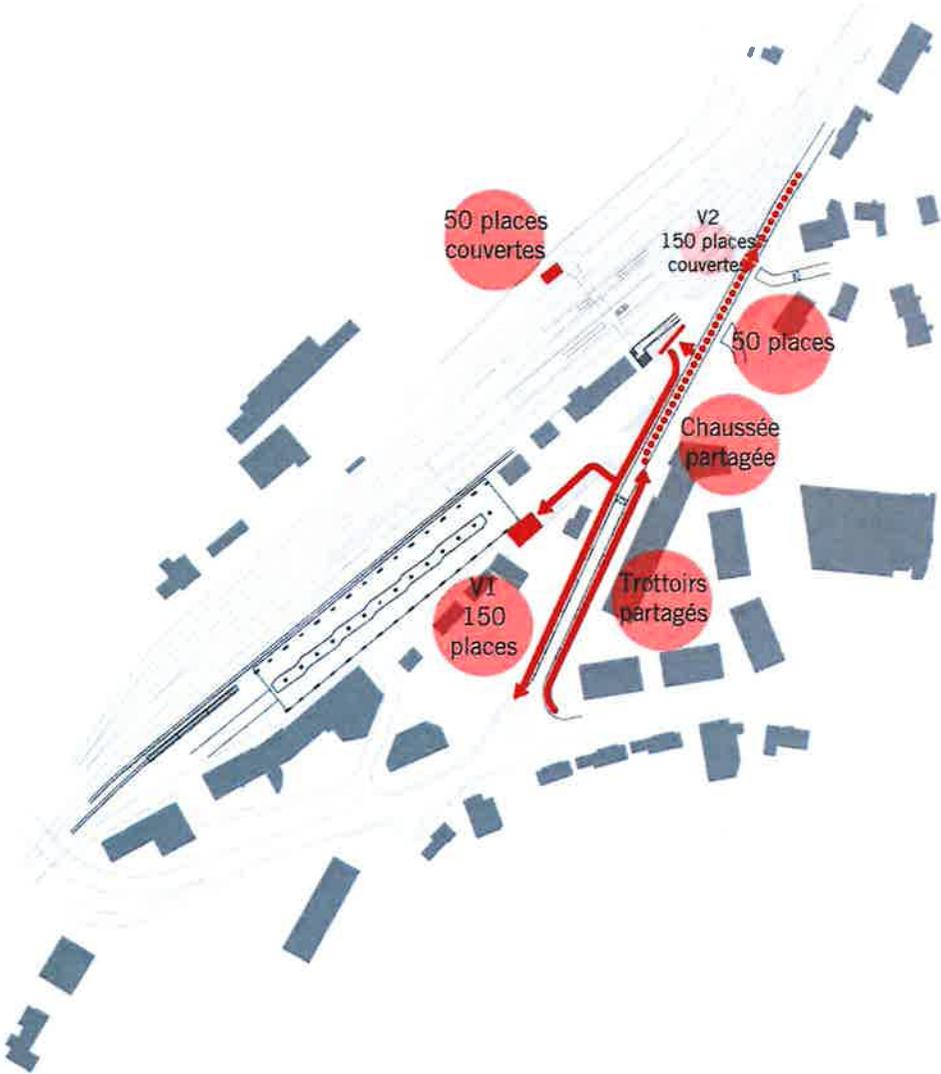
Stationnements des véhicules individuels



157+47 : 204 places P+R
2 places Mobility
2 places CCF
3 places taxis
6 places dépose-minute
50 places deux-roues motorisés
3 places PMR

FONCTIONNEMENT DES FLUX ET STATIONNEMENTS

Cycles

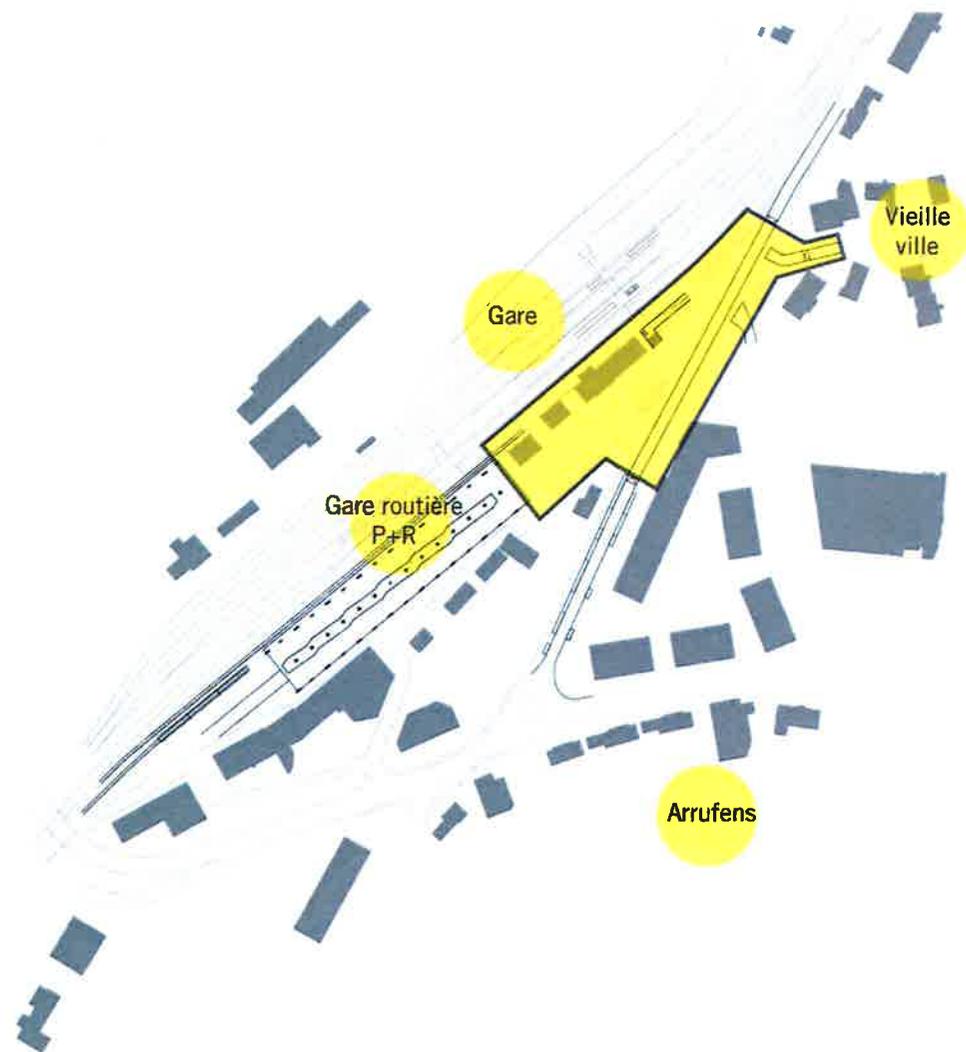


250 places dont :
150 places sur le parvis
50 places sous gare

200 places couvertes
50 places non couvertes

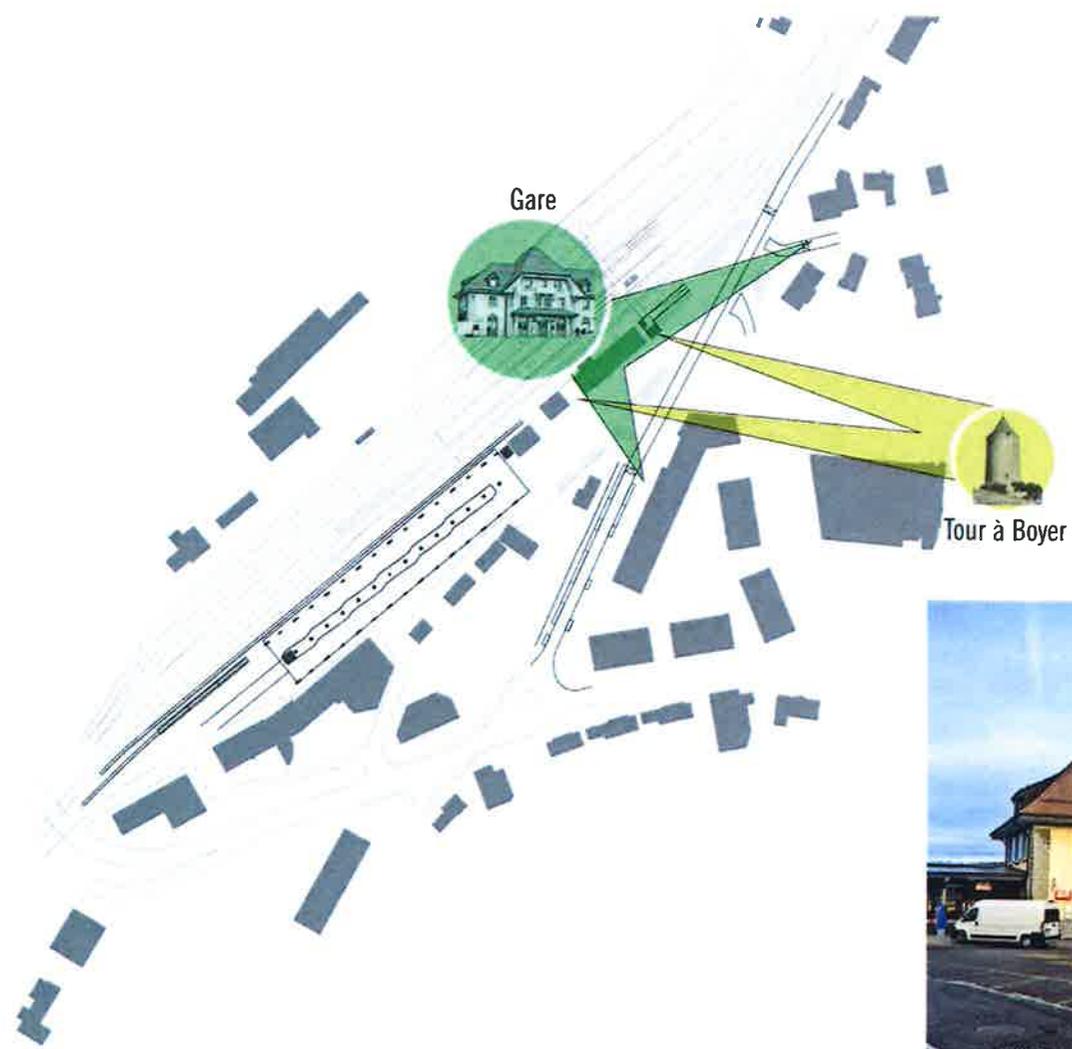
CONCEPT D'AMENAGEMENT

Un parvis articulé entre gare CFF, gare routière et principaux pôles urbains



VUES

Perception de la gare et vues à valoriser



PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS



PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS

Un parvis unifiant



PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS

Créer un sentiment d'unité par le traitement de sol

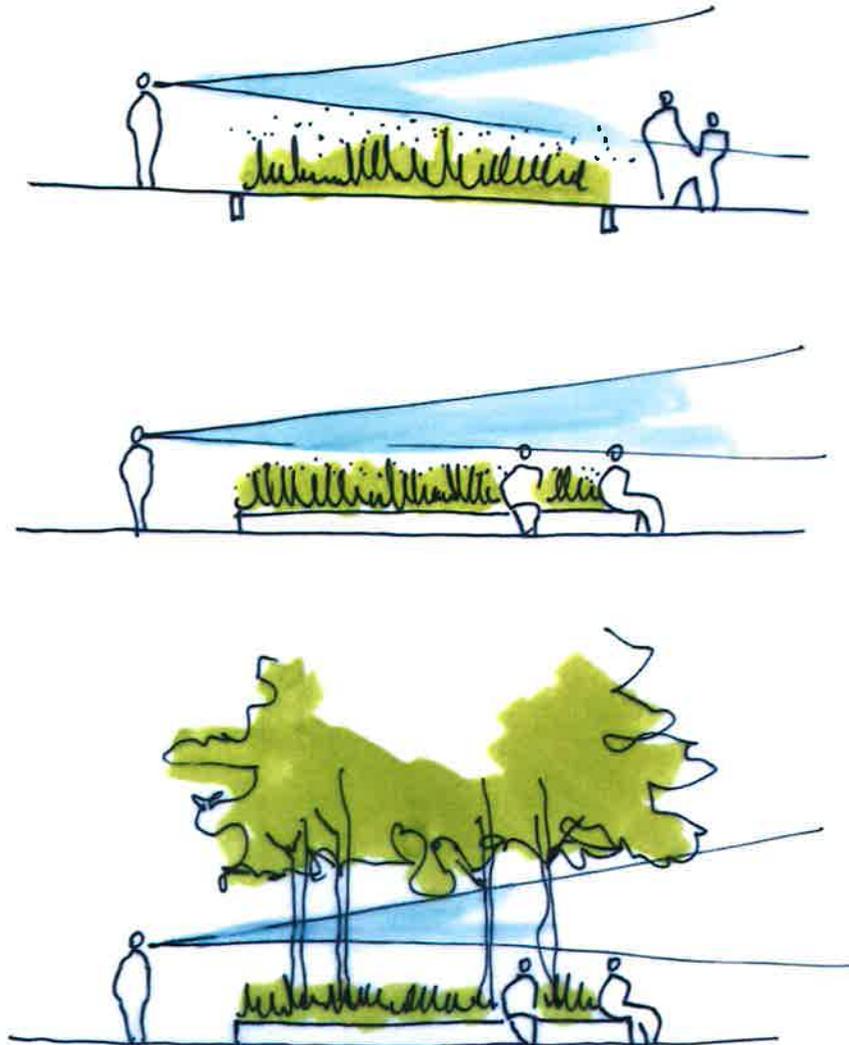
Guider les circulations piétonnes et motorisées sur le parvis

Intégrer la route cantonale par un plateau



PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS

Principes d'aménagements paysagers



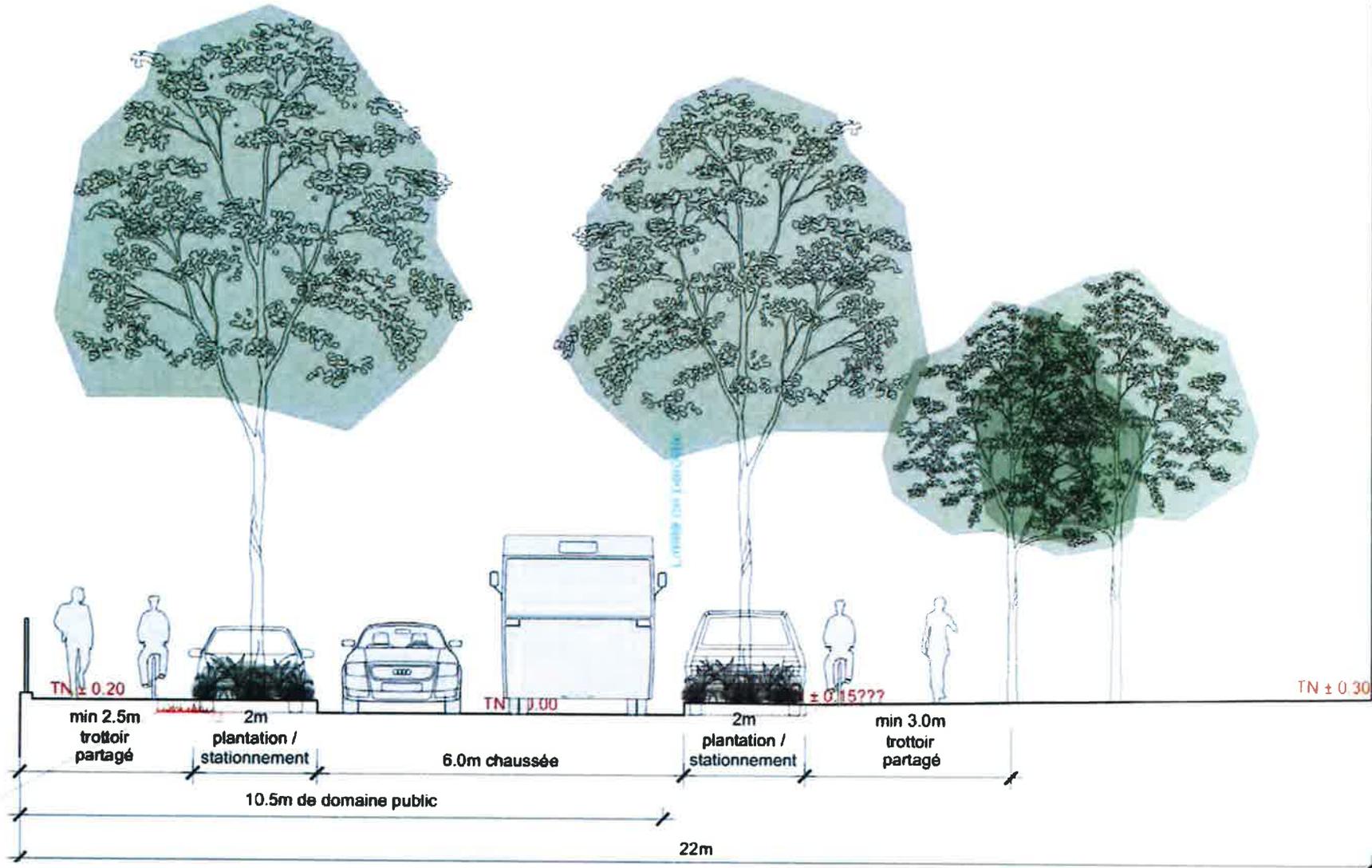
PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS

Focus sur le stationnement



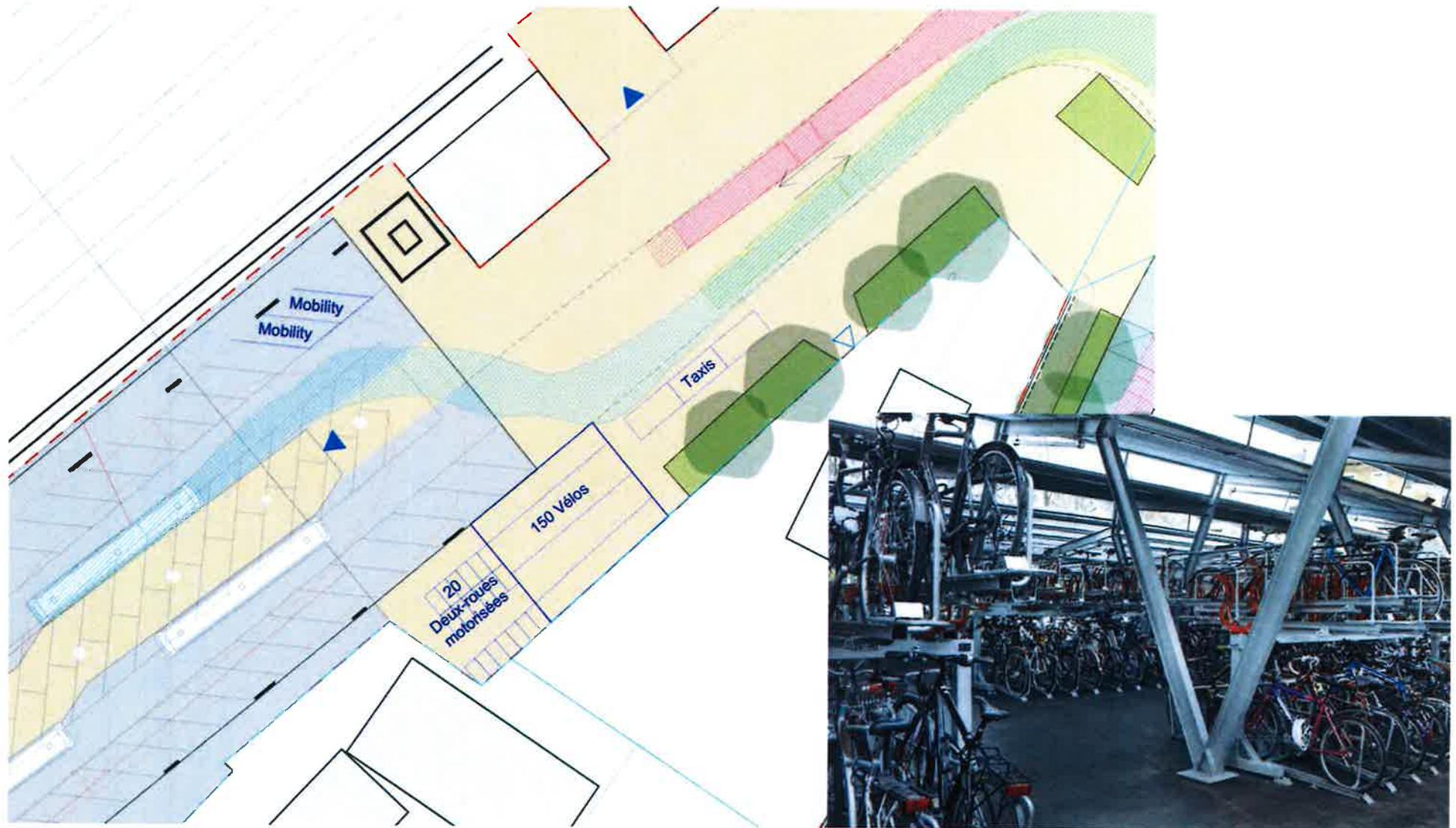
PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS

Focus sur l'avenue de la Gare



PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS

Focus sur les taxis, vélos et les deux-roues motorisés



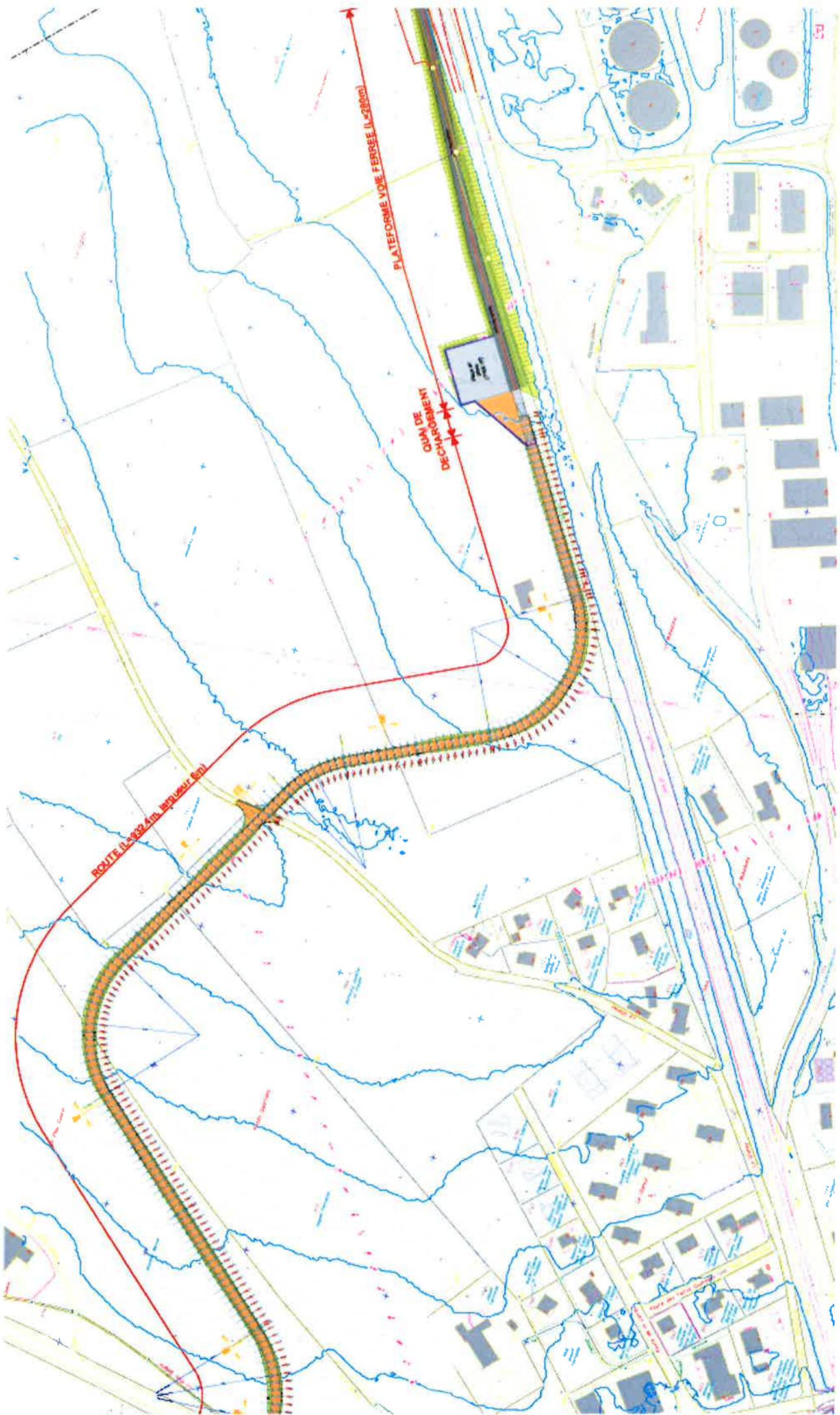
PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENTS

Organiser les croisements (bus, piétons, vélos, desserte riveraine)

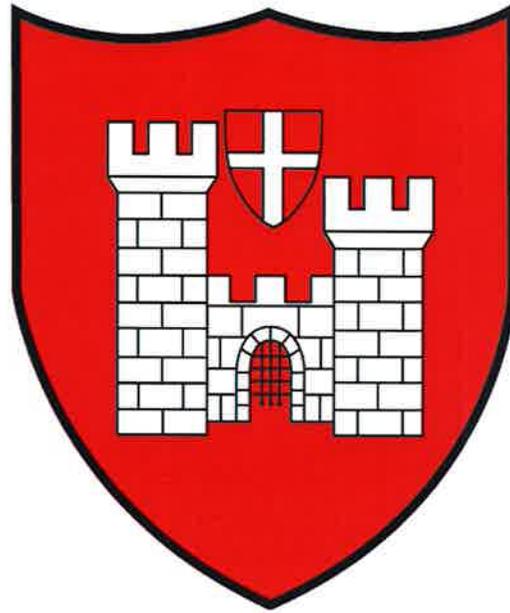


POINTS À ÉCLAIRCIR





- **COPIL** (comité de pilotage) sera mis en place par les TPF.
- **Déclaration d'intention** entre la Confédération suisse (Armasuisse Immobilier), l'Etat de Fribourg et la Commune de Romont, en cours de finalisation



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Nouveau concept - propositions

Contexte

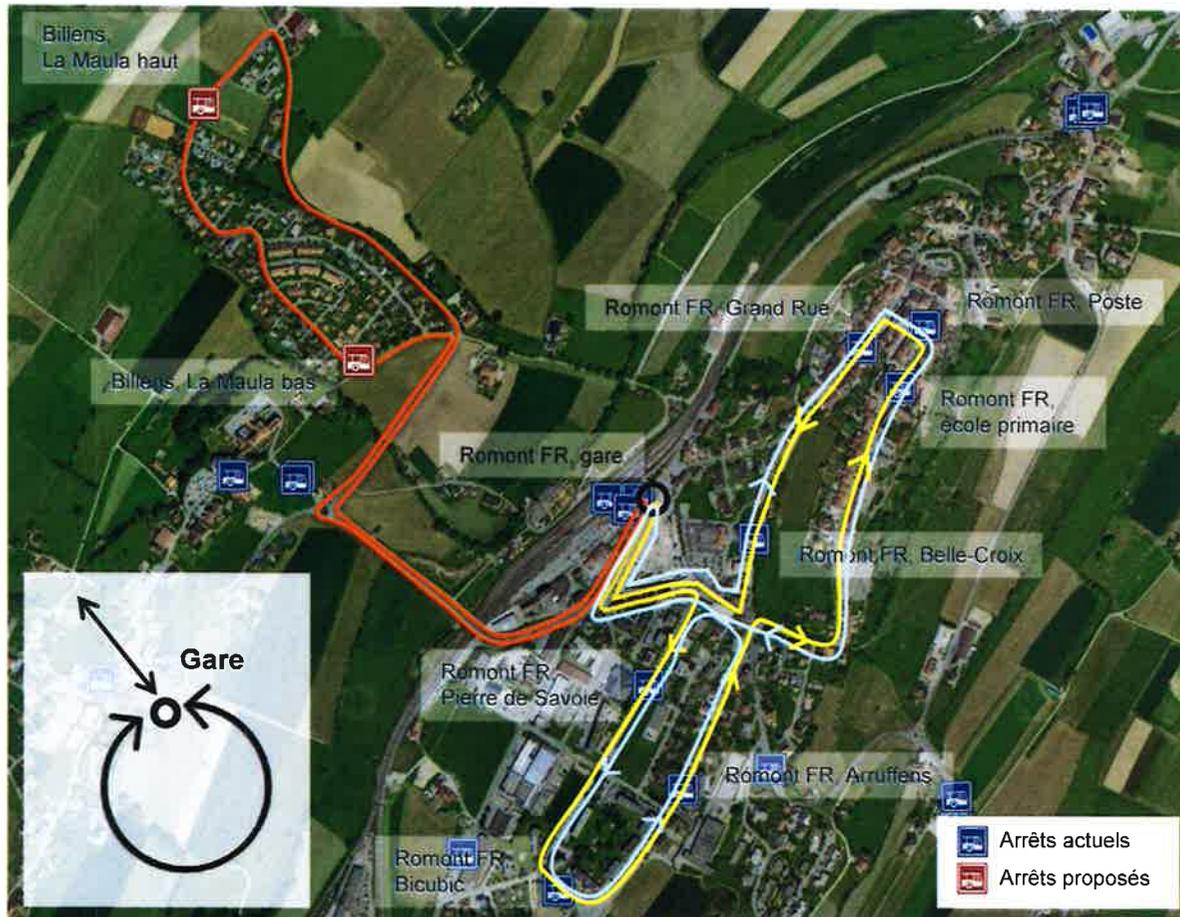
- **Objectif de l'étude**

- Etudier les potentiels de développement de la ligne 20.479 Romont, Poste – Romont, gare.

- **Contraintes**

- La qualité de l'offre en transports publics doit être plus attractive que la situation actuelle.
- Les correspondances à « Romont, gare » sur les réseaux ferroviaires et routiers doivent être maintenues.
- Les ressources matérielles et personnelles doivent être employées d'une manière efficiente.
- Diminuer le taux de motorisation dans le secteur

V4bis : Cadence au ¼ heure – circulaire + La Maula/Château



Avantages de la modification

- Meilleure connexion entre le centre ville et la gare.
- Augmentation de la cadence des bus.
- Prise en charge des élèves sur la ligne.

Passage à la ligne des écoliers qui habitent la Maula

- Augmentation des recettes de la ligne via abonnements annuels.
- Diminution voire suppression des coûts des transports scolaires.